Première Année--Numéro 23. ÉDITION QUOTIDIENNE. Mercredi, 19 Février 1879

The Library of Parliament

**ABONNEMENTS.**

Ce journal paraît les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à deux heures de l'après-midi, et tous les jours durant la Session.

Une Edition hebdomadaire, renfermant les matières de l'Edition semi-quotidienne, est publiée le JEUDI de chaque semaine.

**Edition Semi-Quotidienne.**

Un An, (Payable d'avance.).....$4.00
— Payable au cours de l'Année.....$5.00
Six mois, (Payable d'avance.)..... 2.00
— Payable à la fin du Semestre..... 2.50
Trois mois, (Payable d'avance.).....1.00
— Payable à la fin du Trimestre..... 1.25

**Édition Hebdomadaire.**

Par Année, (Payable d'avance.).....$1.50
— Payable à la fin de l'Année.....$2.00
*(Ces Conditions sont invariables.)*

☞ Les Lettres d'argent doivent être enregistrées.
*Pour les autres Conditions, voir la 2e page.*

# LA Gazette d'Ottawa.

**Journal Politique, Commercial, Agricole et Litteraire.**

**ANNONCES.**

Les Annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous, première insertion....$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.12

Pour les Annonces d'une plus grande étendue, elles sont insérées à raison de 10 centins par ligne, pour la première insertion, et 3 centins pour les insertions subséquentes.

Toute Annonce envoyé sans mentionner le nombre d'insertions, est publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour Annonces à long terme.

Les Reclames, Rapports d'Institutions financières, Mariages, Naissances et Decès sont insérés à raison de 10 centins par ligne.

☞ Pour plus amples renseignements, voir la 2e page de ce journal.

F. M. DEROME, Rédacteur-en-Chef. *IN SCRIPTIS ET IN ORE SIMPLEX VERITAS.* Imprimé et Publié par LOUIS BÉLANGER & Cie.

**GRAND MASSACRE ! ! !**

**MM. KEARNS & RYAN**

Continueront à vendre à grand Marché pendant deux semaines encore le magnifique stock de

**M. J. A. PINARD,**

L'ayant acheté à une très grande réduction.

Ottawa, 26 Déc. 1878. —3 ms.

*AVIS A NOS PRATIQUES ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL.*

**H. G. ROCHE.**

TOUT en remerciant ses pratiques pour le patronage libéral qui leur a été accordé durant le passé et qui continue toujours, désire leur apprendre ainsi qu'au public en général qu'il a déménagé au

***No. 31 RUE SPARKS, Vis-à-vis l'Hotel Russell,***

dans une plus grande et plus commode bâtisse, où il a en mains un assortiment complet et tout neuf **de matériaux pour les Plombiers, les ajusteurs du Gaz et de la Vapeur, et les ajusteurs de Cloches.** Il a aussi en mains un grand assortiment de ferronneries adaptées à l'usage général, et qu'il est préparé à vendre à des *prix extrêmement bas.* Veuillez entrer et examiner notre assortiment et nos prix avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 26 Déc. 1878. 3m.

**ARRIVAGE DE $30,000**

DE

**MARCHANDISES SECHES,**

*DE TOUTES SORTES ET A DES PRIX EXTREMEMENT BAS.*

Tous ceux qui ont besoin de MARCHANDISES doivent s'empresser de venir faire leurs achats, attendu que nos MARCHANDISES sont toutes fraiches, et de plus elles ont été achetées sur les meilleurs *Marchés Anglais et Américains* à des prix très bas. Par conséquent nous sommes en état de les sacrifier pour

**ARGENT COMPTANT.**

*Ne manquez pas d'examiner nos prix avant que d'acheter ailleurs.*

Puisque pour de l'argent comptant, nous vous donnerons des MARCHANDISES NOUVELLES à meilleur marché que vous paierez les VIEILLES MARCHANDISES ailleurs.

**$30,000 de Marchandises**

SERONT VENDUES DANS 6 SEMAINES.

Ne manquez pas de venir à la

LIVERPOOL HOUSE
61 RUE RIDEAU, 61.

Vous aurez certainement la valeur de votre argent.

**J. B. BRANNAN.**

**CHINA HALL,**

**VENTE POUR CLORE LE MAGASIN.**

Services pour Diner (Français et Anglais) au prix coûtant,
Services pour Dessert au prix coûtant,
Services pour Chambres au prix coûtant,
Services pour Déjeuner au prix coûtant,
Services pour Tête à Tête au prix coûtant,

CRISTAL DE TOUTES SORTES AU PRIX COUTANT.

Vaisselle en pierre et commune au prix coutant.

Toutes sortes d'articles de fantaisie, d'ornements pour tables, etc, aussi au prix coûtant.

Le plus bel et le meilleur assortiment de la ville.

☞ RAPPELEZ-VOUS DE LA

**CHINA HALL,**

36 RUE RIDEAU.

**R. A. PARKER.**

Ottawa, 26 déc. 1878. 1an

**AFFREUX! AFFREUX!!**

**EPICERIES A BON MARCHE.**

**M. STARRS.**

Vend en ce moment à des prix fabuleusement bas afin de suivre les temps.

**Thés de toutes les qualités** à des prix extraordinairement bas, nous garantissons pleine satisfaction, sinon nous vous remettrons votre argent.

**Vins et Liqueurs** des meilleures qualités. Whiskey d'Irlande et d'Ecosse. Eau-de-vie Hennessy, 10 années d'embouteillage. Le vieux Whiskey réel de Inneshowen et de Usquebaugh, 6 années en barils. Lard, Hirengs et Sel en grandes quantités.

Un bon magasin de fleur adjoint à l'établissement.

Produits agricoles achetés et vendus au prix du marché.

UNE REDUCTION LIBÉRALE SERA FAITE AUX MARCHANDS

☞ Agent pour les Cigars célèbres (cables) de Devis et autres qualités.

Ottawa, 26 déc. 1878. 1an

Par Appointement Spécial. Par Appointement Spécial.

**WILSON & ORR,**

103, RUE SPARKS.

*Sculpteurs et Doreurs pour Son Excellence le Gouverneur-Général.*

Fabricants de Cadres, de Miroirs et de Gravures, Marchands de Chromos, de Couleurs à l'eau, de Gravures, de Cadres de Fantaisie. ☞ VIEILLES DORURES RENDUES AUSSI BELLES QUE DES NEUVES. Nos prix sont des plus modérés

Ottawa, 26 Déc. 1878. 1 an.

**M. LAUR. DUHAMEL**

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques prend la liberté d'annoncer qu'il a

CONSTAMMENT EN MAIN

un assortiment complet des

**Meilleures Viandes,**

dont il disposera à des

PRIX RÉDUITS.

Il invite en même temps le public en général de

Venir Visiter son Etal

AU COIN DU VIEUX

**MARCHE BY,**

SUR LA RUE CLARENCE.

*VOLAILLES de toutes sortes,*
*SAUCISSONS,*
*LANGUES fraiches et marinées,*
*JAMBONS FUMÉS,*
*LARD SALÉ, etc., etc.*

Ottawa, 26 decembre 1878. 1 an.

**H. B. D. BRUCE,**

32, RUE O'CONNOR.

**Marchand de Vin,**

A dans ses caves les Vins et les Liqueurs qui suivent choisis avec soin, et qu'il peut recommander avec confiance.

CHAMPAGNE,
MOSELLE ET HOCKS MOUSSEUX,
STILL HOCKS,
BURGUNDIS,
CLARETS,
PORT et SHERRIES,
EAU DE VIE,
WHISKEY et GIN,
LIQUEURS,
AMERS,
CIDRE DE POMMES,
VIN DE GINGEMBRE,
ETC., ETC., ETC., ETC.
BIÈRE et PORTER,
BIÈRE PALE DE BASS,
BIÈRE DE CARLING,
PORTER DE GUINNESS.

*Assortiment choisi de cigars importés.*

PANIERS (HAMPERS)

POUR LES FÊTES

Ottawa, 26 décembre 1878. 1m.

**LISTE DES PRIX.**

GRANDE VENTE

CHEZ

**BRYSON**

CETTE SEMAINE

POUR

ARGENT COMPTANT

| | |
|---|---|
| Cols en toile pour Dames..... | 5 Cts. |
| Coton jaune épais..... | 5 do |
| Shirting de Oxford..... | 7 do |
| Coton ouaté épais..... | 8 do |
| Serge pour robes, (toutes couleurs)..... | 12 do |
| Flanelle rouge (pure laine)... | 17 do |
| Flanelle de Fantaisie (pure laine)..... | 24 do |
| Gants de kid à deux boutons pour Dames..... | 45 do |
| Tweed pure laine..... | 50 do |
| Chemises Blanches..... | 75 do |
| Chapeaux garnis pour Dames. | 95 do |
| Habits de Drap pour Dames. | $1.75 do |

CHAS. BRYSON,
110, RUE SPARK.

Ottawa, 26 decembre 1878. 3m

**PORTRAIT DU PAPE**

LEON XIII.

Ce Portrait, expressément préparé pour l'Administration du FOYER DOMESTIQUE, sera mis en vente au bureau de cette Publication vers le 25 janvier prochain, à raison de $1.00 par copie ou $8 par douzaine de copies.

Le Pape Léon XIII est de haute taille, avec une tête superbe, le front haut et gracieux, et une physionomie ouverte. Pour la science, le tact, la dignité, l'énergie, l'affabilité et la piété sincère, le Sacré Collège ne pouvait trouver un plus digne successeur au regrette Pie IX, que le Cardinal Pecci.

Afin de rencontrer les nombreuses demandes du public nous nous sommes procuré un superbe portrait de Notre St. Père Léon XIII (grandeur 17 x 21) que nous nous proposons d'offrir en vente. Toutes les familles désireront l'avoir en leur possession. Les gravures seront expédiées soigneusement enveloppées, poste payée, et garantie d'arriver en bonne condition.

Ottawa, 26 décembre, 1878.

FRESH TEAS.

Le Magasin de Thé du Peuple.

**F. LALONDE.**

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL DE

VINS ET PROVISIONS,

**426 RUE SUSSEX**

Ottawa, 26 decembre 1878.

ARGENT A PRETER

**N. F. BOISSONNAULT**

BANQUIER ET COURTIER,

Prête de l'argent sur des Billets Promissoires de tous les montants jusqu'au plus grands sommes.

**Bureau No. 184 Rue Wellington**

Ci-devant occupé par la Banque du Haut-Canada.

Heures du bureau de 9h. a.m. jusqu'à 5 h. p.m.

Ottawa, 26 Décembre 1878. 1 an

MATERIAUX POUR L'HISTOIRE.

La Société Littéraire et Historique invite ceux qui possèdent des documents, lettres, chartes, rapports, M. S. S.. inédits sur l'histoire primitive du Canada, de vouloir bien en donner communication au "Comité des Documents Historiques," ou mieux, de rendre à la Société dépositaire d'iceux. Une voûte spacieuse et à l'épreuve du feu, vient d'être construite sous la bibliothèque pour y déposer les M. S. S. de la Société ainsi que ceux qui lui seront confiés.

En certains cas la Société est disposée à acquérir moyennant finance, certains M. S. S. précieux.

Par ordre du Bureau de Direction.

J. M. LEMOINE,
Président.
A. ROBERTSON,
Secrétaire.
Sec. Lit. et Hist.

**BANGS & Co.,**

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

**Chapeaux, Casques**

ET DE

**FOURRURES,**

*No. 37, Rue Sparks,*

(Vis-à-vis l'Hote Russell.)

OTTAWA.

☞ Fourrures réparées et faites à l'ordre, sous le plus court délai.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

**Dr. L.L. VOLIGNY**

Pharmacie Canadienne,

**267, RUE DALHOUSIE.**

Beaucoup de Medecines Patentées.

Ottawa, 26 decembre, 1878 3m.

**S. & H. BORBRIDGE**

FABRICANTS ET MARCHANDS DE

**Harnais, Selles, Portemanteaux Valises, Sacs de Voyages, Valises à main, etc.**

COUVERTES POUR CHEVAUX.

AUSSI :

BOTTES SAUVAGES

faites sur le plus court delai.

*Coins des rues Rideau et Mosgrove.*

OTTAWA.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

**EN GROS ET EN DETAIL**

NOUS conseillons à nos amis et au public en général d'acheter leurs

*EPICERIES,*
*VINS,*
*LIQUEURS*
*ET PROVISIONS,*

DE

**Baskerville et Freres**

Notre assortiment a été directement importé, et nous garantissons toutes nos Marchandises pour la meilleure qualité, et que nous vendons aux

**PLUS BAS PRIX.**

Personne ne peut vendre meilleur marché et en général aussi bon marché que nous.

Ottawa, 26 decembre, 1878. 1an.

LA COMPAGNIE

**DE PRET DU CANADA.**

BUREAU PRINCIPAL

No. 8 RUE JACQUES, HAMILTON,

CANADA.

W. HENDRIE, - - - - - President
W. H. GLASSCO, - - - Vice-President

DIRECTEURS :

Edward Brown, | John Eastwood,
J. M. Lottridge, | Chas. M. Counsell,
R. A. Lucas, | James Sampson,
Alexander Duncan.

Cette Compagnie est en état de prêter toutes sommes d'argent sur la garantie de Biens Fonciers à long et court terme jusqu'à 20 ans et elle offre les conditions les plus favorables aux emprunteurs qui ont le privilège de payer le principal et l'intérêt, en versements égaux, soit tous les ans, tous les six mois ou bien tous les trois mois, selon les conditions de paiement de la Compagnie.

HYPOTHEQUES ACHETES.

On peut s'adresser personnellement aux bureaux de la Compagnie où bien par lettres adressées à

ALEX. MACADAMS,
Gérant.

**R. C. W. MacCUAIG,**

Estimateur et agent général d'assurance et de billets.

No. 69, RUE SPARKS, OTTAWA.

Aussi Syndic Officiel.

On a besoin d'Evaluateurs attentifs et de confiance, dans chaque comté

Ottawa, 29 janvier 1879 1an.

**Blyth & Kerr**

PLOMBIERS,

AJUSTEURS du GAS et de la VAPEUR

ET

*Marchands de Ferronneries*

EN GÉNÉRAL

56 Rue Rideau, - - - OTTAWA.

Ottawa, 26 Déc. 1878. 3m

**MUSIQUE ET CHANT.**

DES LEÇONS DE

Piano, d'Harmonium et de Chant,

SERONT DONNÉES PAR

Mme. M. L. CARTIER,

*51 Rue Clarence.*

**M. CARTIER,**

Bien connu comme

**Horloger de première Classe,**

Fait les réparations de tous genres en Horlogerie, Bijouterie, Optique et Mathématique, ainsi qu'aux instruments de précision ; le tout à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

*Pendules et Montres à Vendre à des Prix Réduits.*

Ottawa, 24 janvier 1879. 6m.

**R. C. W. MacCUAIG,**

*Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.*

Bureau—No. 60 Rue Sparks.

Ottawa, 29 janvier 1879. 1an.

**ETABLI EN 1866.**

HARRIS & CAMPBELL

FABRICANTS DE

MEUBLES ET TAPISSIERS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE

*MEUBLES COMMUNS ET DE FANTAISIE*

Desirent faire rappeler à leurs amis et le public en général qu'ils ont des facilités incomparables pour

**Fournir et Monter toutes Résidences privées, Batisses Publiques et Bureaux;**

*Avec toutes sortes de Meubles et leurs Accessoires.*

Ayant par une longue expérience acquis une réputation de première classe (étant établi à Ottawa depuis 1866), nous sommes la seule compagnie en cette ville connaissant au parfait les affaires mentionnées plus haut, dans toutes leurs branches. Ayant un grand nombre d'ouvriers de première classe nous pouvons entreprendre toutes commandes qui nous sont faites et les terminer avec vitesse.

Nous désirons aussi attirer leur attention à notre assortiment de MEUBLES à notre magasin

158 RUE SPARK,

auquel nous devons ajouter considérablement dans quelques jours des objets de fantaisie et d'autres pour les ventes des Fêtes.

Nous manufacturons et plaçons aussi des Draperies, Rideaux, Corniches etc., nous cousons et plaçons les Tapis, plaçons et ajustons les Prélats, Matting, etc, et en faisons une spécialité.

Nous réparons et recouvrons tous les meubles avec promptitude et avec soin, au plus bas prix.

Manufacture, 266 rue Sussex : magasin 58 rue Sparks.

Ottawa, 26 décembre 1878. 1an.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

**Discours de M. Joseph Tassé, M. P.**

Nous publions *in-extenso* le discours suivant prononcé lundi par M. Joseph Tassé au soutien de l'Adresse en réponse au Discours du Trône, et par lequel il a fait un heureux début dans la carrière parlementaire.

M. l'Orateur, en prenant la parole pour seconder l'adresse en réponse au discours du trône, je suis heureux de pouvoir remplir cette honorable tâche dans ma langue maternelle, dans la *première langue européenne* parlée sur les rivages de notre pays, langue dont l'usage officiel fait l'éloge des libres institutions qui nous régissent. Dans un discours aussi éloquent que bien inspiré, l'honorable député de Queen nous a parlé de l'importance des matières soumises à notre examen par Son Excellence, et je suis persuadé qu'il n'y aura qu'une voix dans cette Chambre pour reconnaître que ces différents sujets méritent notre plus sérieuse attention, et par la grandeur des intérêts qu'ils touchent et par les circonstances toutes exceptionnelles sous lesquelles ils se présentent à nous.

Le bonheur que Son Excellence exprime d'avoir été choisi pour notre gouverneur, ne saurait dépasser le plaisir que nous a causé sa nomination. Appartenant à l'une des familles les plus distinguées de la Grande-Bretagne, fort de l'expérience acquise dans les Chambres du parlement anglais, il fera honneur au noble nom d'Argyle dans la charge éminente qui lui est confiée. Assurément l'autorité impériale ne pouvait être mieux représentée que par celui qui a su se rapprocher plus près du trône britannique qu'aucun autre sujet de notre gracieuse Souveraine. Les Canadiens-Français ont salué d'une réjouissance toute spéciale sa nomination, et ils n'ont pas oublié et n'oublieront pas l'appréciation flatteuse qu'il a faite de leur rôle civilisateur sur ce continent. "Nulle part," a dit le marquis de Lorne, "la loyauté n'est plus vraie, plus fermement assise que parmi les Canadiens-Français, jouissant de l'égalité des lois, de la justice et du gouvernement constitutionnel." Oui, nous avons reconnu à ce noble langage qu'il nous arrivait un successeur des Bagot, des Elgin et des Dufferin—trois noms que notre histoire inscrira en lettres d'or et dont le souvenir restera gravé dans tous les cœurs canadiens.

M. l'Orateur, l'arrivée au milieu de nous d'une fille de notre reine est un événement politique et social dont personne ne saurait méconnaître l'importance. En plus d'une occasion il nous a été donné d'offrir nos hommages à des membres de la maison régnante, mais pour la première fois dans notre histoire, la Royauté elle-même, dans la personne d'une princesse du sang, associe ses destinées aux nôtres.—Ayant hérité de son auguste mère les vertus et les qualités qui ont répandu tant d'éclat sur sa couronne, tenant aussi de son noble père son amour des beaux-arts, son vif intérêt pour les œuvres intellectuelles et de charité, Son Altesse Royale exercera, nous n'en doutons pas, la plus bienfaisante influence sur notre population.—Elle ne trouvera ici ni titres, ni distinctions, ni les splendeurs de la cour; elle trouvera ici un état social bien différent de celui du vieux monde; mais elle trouvera des loyaux sujets de Sa Majesté et des vrais enfants du travail.

Ainsi, M. l'Orateur, se réalise en *partie le rêve de ceux qui, lors* de l'établissement de la Confédération, croyaient jeter les bases d'un royaume sur lequel plus tard serait appelé à présider un noble rejeton de la maison de Brunswick. C'est là l'un des coups les plus heureux de cette sage politique qui, sous l'inspiration d'un grand homme d'Etat, lord Beaconsfield, a su raffermir le lien colonial, et témoigner hautement que la conservation et le développement des possessions d'outre-mer sont intimement liés à la grandeur présente et future de l'Angleterre.

M. l'Orateur, si un célèbre guerrier a pu dans ce siècle distribuer des couronnes à sa famille, par le seul droit du plus fort ou du génie, si l'on veut, la reine de la Grande-Bretagne pourrait avec plus de justice confier à ses enfants le soin de la représenter dans ses vastes domaines sur lesquels le soleil ne se couche jamais—domaines habités par deux cents millions de sujets de toutes les couleurs, de toutes les races et de toutes les religions—domaines où s'implantent et s'enracinent promptement ces belles institutions qui font des colonies anglaises, pour me servir de l'expression de lord Grey, autant de "libres et heureuses Angleterres."

Son Excellence nous a parlé de l'accueil chaleureux offert aux représentants de Sa Majesté par toutes les classes de notre société ; ces premières ovations, j'en suis sûr, sont le prélude des manifestations non moins empressées qui les attendent où qu'ils aillent depuis Charlottetown jusqu'à Vancouver.

Pourquoi faut-il, M. l'Orateur, qu'un deuil subit non moins que douloureux soit venu plonger dans l'affliction les représentants de notre souveraine au lendemain même des fêtes brillantes qui célébraient leur arrivée. Toujours impitoyable, la mort n'épargne personne, ni le rang, ni la jeunesse, ni même la bonté. La fin prématurée de la princesse Alice a produit l'émotion la plus pénible *parmi les sujets canadiens* de Sa Majesté, qui avaient appris à respecter son nom. Ils savaient de plus combien cette perte serait sensible à notre gracieuse souveraine, qui, ayant connu de grandes joies, dans le cours d'un long et illustre règne, a connu aussi les grandes douleurs.

Son Excellence, M. l'Orateur, nous a félicité des succès que nous avons remportés à l'exposition internationale de Paris, succès qui ont donné à l'étranger une haute idée de notre avancement intellectuel, agricole et industriel. Son Altesse Royale, le Prince de Galles, qui agissait comme président de la section anglaise, nous a témoigné en cette circonstance le plus vif intérêt en facilitant la tâche de nos commissaires, et s'est acquis de nouveaux titres à la reconnaissance du peuple canadien.

Cette exposition si propre à faire connaître l'importance de nos ressources, devra favoriser les mesures adoptées par le gouvernement pour créer des relations commerciales plus satisfaisantes avec la France, l'Espagne et leurs colonies respectives. La France comptant ici plus d'un million de ses enfants, ne saurait oublier que le Canada fut autrefois la Nouvelle France et qu'elle y a laissé des empreintes et des souvenirs que le temps ne peut effacer. Il nous faut nécessairement ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce et à nos industries, et toute action que Son Excellence pourra prendre pour obtenir un résultat aussi désirable recevra de notre part la plus favorable considération.

Il nous a été agréable d'apprendre, M. l'Orateur, que nos réclamations contre les Etats Unis au sujet de l'exploitation de nos pêcheries ont enfin été réglées d'une façon satisfaisante. Personne qui connaît la valeur de nos pêcheries du Golfe Saint Laurent et de nos côtes maritimes ne voudra prétendre pour un moment que la somme de quelques quatre millions de piastres soit une compensation trop considérable pour les privilèges concédés.

La mesure énergique prise par le gouvernement de Son Excellence pour prohiber momentanément l'importation du bétail vivant des Etats-Unis, lui mérite les félicitations de cette honorable Chambre. Elle a eu pour effet d'augmenter en Angleterre la confiance qu'on a dans notre détermination de protéger le pays contre l'introduction de ces épizooties destructives qui ont ravagé les troupeaux de l'Europe.

Son Excellence nous annonce l'introduction d'une loi de recensement et de dispositions relatives à la collection des statistiques spéciales, puis des modifications aux lois existantes qui régissent certaines parties de l'administration publique. Je citerai notamment la réorganisation de certains ministères, la refonte des actes concernant le timbre, des amendements à la loi des poids et mesures, la création d'un système national d'assurances sur la vie, des changements dans l'administration des terres fédérales, de la police à cheval et des sauvages. Toutes ces réformes, tous ces changements, mériteraient d'être commentés, si je ne préférais donner plus particulièrement mon attention à d'autres passages du discours du trône.

M. l'Orateur, la Chambre est heureuse de savoir que des mesures énergiques vont être prises pour pousser les travaux de notre route trans-continentale. Déjà le chemin de fer Intercolonial est en pleine opération et a créé un vaste commerce entre les provinces maritimes et le reste du pays. Il a absorbé bien des millions, mais tout le monde reconnaît aujourd'hui les avantages incalculables qui en résultent. Ces jours derniers, le premier convoi du chemin de fer du Nord a traversé la région de l'Ottawa, constituant toute une révolution dans les conditions de transport de la province de Québec, en attendant que le chemin soit un ancien important de la grande chaîne de notre route nationale. Cette entreprise du Pacifique qui doit relier toutes nos voies de communication dans un vaste réseau non interrompu d'une océan à l'autre, ne saurait se faire assurément sans des dépenses énormes, mais nous avons lieu d'espérer que les hommes d'Etat qui ont contribué à fonder la Confédération—aidés de ceux qui, formés à leur école, en con-

tinuent les traditions—qui ont construit l'Intercolonial, bâti le pont Victoria, l'une des merveilles du monde. —agrandi nos canaux, exécuté presque tout notre admirable système d'améliorations publiques, sauront mener à bonne fin cette œuvre gigantesque sans imposer des charges trop lourdes à notre population.

L'Ouest, c'est l'avenir! s'écriait Jefferson aux Etats-Unis en 1818. Cette prédiction put faire des incrédules, mais elle s'est réalisée d'une manière étonnante, prodigieuse même. Eh bien, M. l'Orateur, c'est ma ferme conviction que plus d'un honorable membre de cette Chambre verra probablement le jour où Manitoba, Kiwatin, la Colombie Britannique, et les autres provinces qui seront taillées dans les solitaires régions de notre Grand-Ouest—les fameux "pays d'en haut" de nos découvreurs—nous disputeront la prépondérance dans la Confédération. Déjà une partie importante de notre population va s'emparer des luxuriantes prairies de la rivière Rouge, et avant longtemps de la Saskatchewan; nous voyons s'opérer ici le même phénomène économique qu'aux Etats-Unis, où la Nouvelle-Angleterre se dépeuple au profit de l'ouest; déjà Manitoba commence à exporter ses céréales, et ses blés incomparables seront plus tard recherchés sur tous les marchés du monde. Le mouvement commercial et agricole de notre jeune province va être considérablement accéléré par la construction récente du chemin de fer de Pembina, qui va la mettre en communication rapide avec le monde civilisé.—Mais le gouvernement a compris qu'il fallait relier au plus tôt notre nord ouest avec le lac Supérieur, afin que cette contrée déverse directement ses produits sur le territoire canadien; et le pays apprendra avec une profonde satisfaction que ce tronçon de chemin de fer sera bientôt en pleine voie de construction.

Le chemin de fer du Pacifique, M. l'Orateur, sera le meilleur engin de colonisation dans ces immenses solitudes; il attirera à sa suite comme par enchantement des milliers d'émigrants, et le jour n'est pas éloigné où les territoires de chasse fréquentés aujourd'hui par le buffle et l'antilope deviendront de vastes champs cultivés et nourriront de nombreux troupeaux domestiques. Sur les bords de nos grands lacs, véritables mers intérieures, surgiront les villes rivales de Saint-Paul, de Milwaukee et de Chicago, et ces nappes d'eau, qui n'ont encore porté que le frêle canot d'écorce du sauvage, seront sillonnées par des milliers de navires chargés des produits de cette terre inépuisable. Puis, quand, portée sur les ailes de la vapeur, la locomotive aura escaladé les Montagnes Rocheuses, et qu'elle fera entendre pour la première fois sa voix puissante aux pionniers de la Colombie Britannique—aux électeurs lointains représentés par le très honorable chef du gouvernement—nous pourrons nous féliciter d'avoir assis la confédération sur une base solide, d'avoir assuré son indépendance commerciale, et d'avoir exécuté l'œuvre la plus colossale que jamais peuple de notre nombre ait eu l'audace de concevoir et encore moins le bonheur d'accomplir. Ce jour là, nous aurons mis le couronnement à une entreprise dont il est difficile de prévoir les effets sur le commerce du monde, car nous aurons achevé la route la plus courte entre l'Europe et l'Asie; ce jour-là, nous aurons réalisé le rêve de Christophe Colomb, de Jacques Cartier, et de tant d'autres découvreurs, et, continuateurs de leur idée, nous aurons atteint, marchant toujours vers l'ouest, cet antique orient, dont les richesses, convoitées de tout temps des européens, font pour une si large part la fortune et la puissance de l'Angleterre. Oui, ce chemin a une importance qui ne se limite pas au Canada, mais s'étend aux intérêts commerciaux de la métropole, qui ne saurait refuser de nous en faciliter l'exécution. Il y a plus de trente ans, lord Bury s'écriait au parlement anglais: "Notre commerce dans l'Océan Pacifique avec la Chine, le Japon et les Indes, doit définitivement passer par nos provinces de l'Amérique du Nord. Dans tous les cas, ajoutait-il, nous aurons perdu notre suprématie commerciale le jour où nous aurons négligé cette importante considération, et si nous manquons d'exploiter les avantages physiques que ce pays nous offre, nous mériterons bien d'être déchus."

M. l'Orateur, si, détournant les yeux de ces riantes perspectives, nous les portons sur l'état actuel du pays, le tableau qui s'offre à notre examen n'est guère satisfaisant. Le discours du trône, naguère écho fidèle de notre prospérité, accuse un déficit dans notre revenu public. Notre commerce est paralysé, nos industries sont languissantes, nos populations ouvrières sans travail, la propriété subit une dépréciation énorme; bref, tout le monde souffre d'une crise sans exemple dans nos annales par son intensité autant que par sa durée. Il importe donc de rétablir l'équilibre dans notre budget, de pratiquer l'économie la plus sévère compatible avec l'efficacité du service public, de créer un revenu plus fort pour faire face à nos obligations, et de recourir à tous les moyens que présente une législation et une administration sagement judicieuse pour ramener le plus promptement possible l'aisance et la prospérité d'autrefois. Un remaniement de tarif est devenu nécessaire, et Son Excellence nous annonce qu'il se fera de façon à protéger nos industries naissantes. Pour nous encourager dans cette voie, nous avons l'exemple des résultats avantageux du tarif de 1859; pour nous encourager dans cette voie nous avons l'exemple de presque tous les peuples qui croient que de toutes les politiques la meilleure est celle qui protège avant tout les intérêts nationaux; pour nous encourager dans cette voie, nous avons l'exemple de l'Allemagne adoptant le système qui a sauvé la France après ses récents désastres, et nous aurons bientôt peut-être l'exemple de l'Angleterre renonçant à l'application d'un système économique, dont elle a profité, mais qui semble, même pour elle, avoir fait son temps.

M. l'Orateur, le pays s'attend à ce que ce remaniement du tarif se fasse dans le sens protecteur; nos populations agricoles et industrielles comprenant la solidarité de leurs intérêts, ont proclamé leur opinion sur ce point avec un ensemble qui a surpris tout le monde; bref, le verdict solennel du 17 septembre dernier réclame entre autres choses, une politique véritablement nationale, une politique large et éclairée, qui active et développe les ressources de notre grande Confédération.

Si peu encourageante que soit la situation actuelle, M. l'Orateur, il n'y a pas lieu, cependant, de se désespérer. Les nuages de l'adversité passeront, et l'aurore de meilleurs jours ne saurait tarder longtemps à luire. Avec l'impulsion nouvelle donnée à notre industrie, la construction de nos chemins de fer, la création de nouveaux débouchés pour notre commerce, nous reprendrons bientôt la marche ascendante des années passées. L'un des pays les plus considérables par l'étendue de son territoire, possédant une marine marchande imposante, possédant les plus belles communications naturelles; possédant des pêcheries sans rivales dans le monde—dont mon honorable collègue, le député de Gaspé, sait si bien, dans l'occasion, faire ressortir l'importance—; possédant un sol fertile, couvert de magnifiques forêts, et recélant dans son sein des richesses minérales extrêmement variées, nous n'avons rien à envier aux pays les mieux favorisés par la nature. Laissez-moi, à ce sujet, citer les paroles d'un homme d'Etat américain, M. Seward: "Je vois dans l'Amérique anglaise septentrionale une région assez vaste pour contenir un empire. Ses immenses champs de blé de l'ouest, ses énormes chaînes de montagnes, ses forêts, les plus riches du nord, ses précieuses pêcheries, ses grands gisements de minerais encore inexploités, m'indiquent les éléments de la richesse. Je trouve ses habitants hardis, énergiques, perfectionnés par la liberté anglaise."

Nous avons aussi atteint un haut degré de civilisation, et il suffit de contempler le nombre de nos clochers, de nos églises, de nos maisons d'éducation, de nos asiles pour toutes les douleurs, pour comprendre que nous ne mesurons pas le véritable progrès au seul nombre de nos usines, et que nous croyons à l'intervention de la Providence dans les affaires des hommes. Nous savons apprécier au plus haut point les avantages de l'instruction, et notre système d'enseignement ne le cède à celui d'aucun autre peuple. Nous descendons, M. l'Orateur, de quelques-unes des plus fortes races du monde; nous avons su conserver intactes leurs plus belles traditions de gloire et de vertus; si un même sang ne coule pas dans nos veines, nous sommes unis dans un même sentiment de noble émulation pour notre avancement national; nous croissons et nous nous multiplions loin des guerres et des tourmentes qui bouleversent tant de pays, prêts cependant à défendre au prix de notre sang le sol de nos aïeux, nous vivons à l'abri du système politique le plus doux et le plus juste—palladium sacré de nos libertés, contre lequel nous ne permettrons jamais impunément la moindre atteinte, et il ne tient qu'à nous de créer dans cette moitié d'un continent une nation vigoureuse et florissante, si nous savons profiter des avantages qu'une sage Providence nous a abondamment distribués.

Une grande responsabilité pèse sur nous les représentants que le pays a choisis pour diriger ses affaires, et cette responsabilité emprunte un surcroit d'importance aux circonstances exceptionnelles de l'heure présente. Mais, M. l'Orateur, malgré les énormes difficultés qui entourent la situation, je ne doute pas que la sagesse et l'expérience des aviseurs de Son Excellence, et le dévouement confiant et éclairé des grands corps de l'Etat, je ne doute pas, dis-je, que cette sagesse, cette expérience, aidées de cette confiance, sauront conjurer les maux du présent et faire que l'avenir soit prospère comme le fut le passé.

# GAZETTE D'OTTAWA.

**Mercredi, 19 Février, 1879.**

## TARIF JUDICIAIRE.

Le gouvernement provincial de Québec venant d'élever les tarifs des cours supérieure et de circuit, cela fait dire au *Courrier du Canada*:

"Nous ne savons pas si les plaideurs s'en trouveront aussi bien que les procureurs; mais ce que nous savons, c'est que les frais de cour sont énormes et constituent une ruine véritable pour les plaideurs.

"Il nous semble que l'administration de la justice devrait coûter moins cher."

Un exemplaire du tarif additionnel nous manque pour rendre compte de l'énormité de ces frais de justice dont parle notre confrère; mais nous savons depuis longtemps que l'autorité qui préside à la modification des tarifs dont il il parle, si elle n'a pas contenté messieurs les avocats, a, du reste, mis en honneur un système d'appauvrissement réel à l'égard des shérifs, et n'a pas autrement fait la fortune des protonotaires. Si, avec cela, l'augmentation de tarif impose une charge trop lourde aux justiciables, bien que la situation des officiers de justice n'en soit pas notablement améliorée, le gouvernement devrait abaisser autant qu'il le faut les droits de greffe, et subventionner dans tous les cas lui-même les employés malheureux, aux frais de l'état.

L'état, en pareille affaire, est le premier obligé. Ceux qui administrent en son nom les affaires du peuple ne voudront-ils jamais reconnaître ce devoir, pour eux le premier de tous: pourvoir à l'administration de la justice, et la défrayer de ses dépenses à même le trésor? S'ils en tenaient compte, la difficulté cesserait et, selon le vœu de notre confrère de Québec, la justice alors coûterait moins cher.

Il y aurait toutefois injustice à ne pas dire qu'il s'est trouvé à Québec des ministres favorables à l'application pure et simple du principe, sauf en un point: l'exécution immédiate de l'excellent projet. Le gouvernement se sentait gêné, les finances étant rares, et les fonds en caisse menaçant de ne pas suffire à de grands besoins.

Cette excuse n'était pas un prétexte: il y avait de larges trouées à faire au coffre public. Cela se conçoit. C'était une autre difficulté, qui ne dispensait en aucune façon de régler la première. Quand l'embarras est grand, il faut au moins convenir que la justice primant tout autre besoin social, on devrait par tous les moyens satisfaire à ce qu'elle commande, l'envisager avec respect, et ne pas la traiter avec moins de sollicitude que la construction d'un chemin de fer.

On a multiplié jusqu'à des quantités indéfinies l'émission des timbres judiciaires; pourquoi? Pour éteindre des obligations d'une autre nature. Est-ce que, pour maintenir honnêtement son organisation, la justice n'avait aucun droit à une part de ce revenu qu'elle-même fournissait pour le total?

La nécessité prononce, le sens-commun exige, et cependant l'on ne veut pas. Néanmoins, il y aurait maintenant plus qu'un obstacle de volonté personnelle à vaincre pour arriver au dénouement inespéré d'une fixation des salaires: on dit que le trésor est à sec!

On le dit; nous n'en savons rien et le peuple de Québec l'ignore: on ne lui en rend pas compte. La comptabilité administrative est en suspens, la législature locale en interdit et le lieutenant-gouverneur, mettant sa personne en séquestre à Ottawa, ne veut seulement pas donner aux employés subalternes qu'il contrôle le bon exemple de se tenir à son poste.

Dans ce bienheureux état de choses, et les ressources pécuniaires lui manquant, serait-il vrai que l'économe administration de Québec n'aurait d'autre moyen de venir au secours des employés de la justice, que celui de taxer à nouveau le bon peuple que son libéralisme endoctrine, en lui mettant son propre fardeau sur les épaules?

Nous ne serons jamais spectateur indifférent des faits qui se passent ou pourront avoir lieu dans les provinces-sœurs touchant les applications diverses de leur droit public. Pour ce motif, nous y reviendrons encore.

---

Dans son discours sur l'adresse en réponse au discours du Trône, M. Mackenzie a dédié à Son Excellence le Gouverneur-Général ces petits mots adulateurs:

"..... le Gouverneur-Général, qui, j'en suis sûr, remplira les hauts et onéreux devoirs qui lui sont imposés, avec cette impartialité entière et cette indépendance de caractère qui est le propre de sa famille."

Cet éloge impromptu de la noblesse de caractère de Son Excellence, dans la discussion d'une adresse où il s'agit de tout autre chose, n'est simplement qu'un joli hors-d'œuvre de circonstance: —*Non erat his locus.* Mais l'Honorable M. Mackenzie serait homme des plus contrariés s'il apprenait que ce compliment banal, loin d'émouvoir en un sens quelconque le haut personnage auquel il le destine, n'a eu d'autre effet que de le renseigner pleinement sur les moyens de toute sorte employés pour le circonvenir à l'endroit de l'auguste lieutenant-gouverneur de Québec, M. Letellier.

M. Mackenzie cherche à favoriser sa créature: le procédé convient à son rôle.

Dans la même pensée et pour atteindre le même but, le chef du Cabinet local d'Ontario, M. Mowat, avait le premier commis cette indélicatesse parlementaire en introduisant dans une adresse au Gouverneur-Général, Marquis de Lorne, une allusion insidieuse aux sentiments élevés et à l'impartialité de Son Excellence. Il rencontre maintenant dans le parlement fédéral un imitateur. La voix publique signale ce double fait comme le résultat palpable d'une intrigue. Nous sommes ici l'écho de cette plainte, et nous la ferons valoir.

Nous nous demandons si, dans le parlement tout entier, il se trouve un seul homme capable de douter de l'indépendance de caractère ou de la haute impartialité de Son Excellence. Ces nobles attributs sont depuis longtemps et dans la pensée de tous, l'apanage indisputé du premier dignitaire de la Puissance. M. MacKenzie ne doit-il pas comme tout autre adhérer à cette opinion? S'il en est ainsi, pourquoi cet appel à l'impartialité ainsi qu'à l'indépendance de caractère? L'impartialité d'un juge consisterait-elle, suivant lui, à prendre pour guides les préventions intéressées d'une des parties litigantes, quitte à refuser justice à l'autre? L'indépendance de caractère, au cas présent, ne serait-elle que le fait de céder aux obsessions plus ou moins déguisées d'une cabale, plutôt qu'à la conviction acquise par un examen attentif de la réclamation motivée que fait entendre le peuple de la province de Québec, au nom du droit constitutionnel visiblement enfreint à son préjudice?

---

L'honorable maitre-général des postes vient de perdre sa fille cadette, mademoiselle Léa Langevin, enlevée hier à Québec par une mort inattendue autant que prématurée. Nous prenons part à la douleur que ce triste événement lui cause.

## PARLEMENT FÉDÉRAL

OTTAWA, 18 fév. 1879.

L'Orateur prend le fauteuil à 3.25 hrs. P. M.

Après les affaires de routine,

M. COUSSOL demande un rapport touchant les employés permanents et temporaires de la Douane de Montréal, à partir du 1er juillet 1877.—Adopté.

M. ROSS (Middlesex) demande un retour des notices de soumissions pour le rapport et la publication des débats officiels du parlement.—Adopté.

M. BUNSTER fait motion pour obtenir des copies de lettres qui ont donné instruction de transporter le rails d'acier de Nanaimo et d'Esquimault à Fraser River C. B., ainsi qu'un rapport des dépenses effectuées pour le dit transport. Il dit que c'est là le désir de ses constituants et de la Puissance toute entière. Les rails avaient été transportés à Nanaimo pour la construction d'une voie ferrée entre ce dernier endroit et Esquimault où devait être le terminus. Si on avait fait l'ouvrage honnêtement, cette voie ferrée serait maintenant terminée. Il dit que lorsqu'il ne restait qu'un mille ou à peu près pour terminer l'ouvrage, les ingénieurs furent renvoyés pour la raison qu'ils étaient hostiles au dernier gouvernement, et les rails furent transportés de l'île sur la terre ferme. Cette prétendue hostilité est une fausseté, et l'île supportera le gouvernement qui construira le chemin de bonne foi. Il en coûtera beaucoup pour transporter ces rails de nouveau. Esquimault est est le meilleur endroit pour servir de terminus, à cause de son port, et parce que les ingénieurs l'ont recommandé spécialement. Il dit que sa motion mérite considération.

M. TUPPER dit qu'il n'y a aucune raison de ne pas produire ce rapport.

La motion est adoptée.

M. CAMERON demande les noms de tous ceux qui ont été démis, et de ceux qui ont été mis à la retraite ou qui ont résigné, à dater du 10 octobre 1878.

M. KIRK PATRICK veut encore plus d'informations. Il propose en amendement "que l'on produise un rapport montrant les noms de tous ceux qui ont été démis ou transférés d'une charge à une autre, ou mis à la retraite, ou qui ont résigné à dater du 4 novembre 1873 au 1er avril 1874, ainsi que les noms de ceux qui sont entrés en charge entre ces mêmes dates, leur occupation et le montant de leur salaire.

M. CAMERON n'a pas d'objection à cet amendement. Il croit que les 20 ou 30 clercs sessionnels qui ont été nommés dernièrement pourrrait travailler à ce rapport.

La motion est adoptée.

M. M. C. CAMERON demande un rapport donnant les noms et les résidences de tous ceux qui sont entrés en charge depuis le 10 octobre 1878.

Sir JOHN A. MACDONALD propose en amendement "qu'un rapport donnant le nom et les résidences de ceux qui ont été appointés ou promus à quelque charge ou dont les salaires ont été augmentés depuis le 17 septembre 1878 ainsi que leurs occupations, soit produit devant la Chambre."

M. CAMERON propose d'ajouter en amendement les mots suivants "faisant connaître le salaire accordé présentement à chacun d'eux."

La motion est adoptée.

M. CARTWRIGHT suggère de diviser la motion en deux parties, dont l'une donnera les noms des personnes appointées, du 11 septembre au 10 octobre, et l'autre du 10 octobre à la date actuelle.

M. KIRKPATRICK propose que les mots suivants soient ajoutés en amendement "qu'un rapport faisant connaître les noms de ceux qui ont été appointés ou promus à quelque charge sous le gouvernement du Canada entre le 17 septembre 1878 et le 11 octobre 1878, ainsi que les salaires qui leur sont payés."

M. MACDOUGALL propose d'ajouter les mots suivants à la motion: "salaires et émoluments."

La motion ainsi amendée est adoptée.

M. ANGLIN fait motion pour obtenir la correspondance échangée entre le Greffier et le ci-devant Orateur de la Chambre touchant les nominations aux places vacantes dans la Chambre de Communes depuis la dernière session. Il dit qu'il est de son devoir de faire cette motion parce qu'il croit que cela affecte les droits et la dignité du Parlement. Parlant des droits et des fonctions et du pouvoir de l'Orateur, il dit que celui-ci avait plein droit de faire les nominations qu'il a faites. Il ne prétend pas faire du capital politique avec cette question, mais il croit que la Chambre doit supporter l'Orateur dans l'exercice de ses droits et de ses devoirs.

Il cite un statut de George III, réglant les nominations dans la Chambre des Communes, lesquelles nominations étaient faites différemment de ce qu'elles sont ici. Il appui assez longtemps sur la question. En Angleterre, dit-il, les devoirs des commissaires sont mieux définis que dans l'acte canadien, et les commissaires anglais ont des pouvoirs plus étendus que les commissaires canadiens, car là le greffier et le sergent-d'armes font des nominations, et les commissaires déterminent les salaires. Il dit que, pendant la session, l'Orateur a, de droit et d'habitude, le pouvoir de faire les nominations nécessaires pour faire le service de la Chambre des Communes, et celui de démettre les employés. Dans ce dernier cas cependant, il doit en informer le Gouverneur-Général, et donner les raisons à l'appui de sa demande. Il fait de nouvelles remarques sur les pouvoirs et les privilèges de l'Orateur. Il attire l'attention de la Chambre sur le fait suivant: Lors de la dernière élection, deux fonctionnaires du gouvernement ont résigné leur fonction pour se porter candidats. L'un de ces messieurs siege aujourd'hui à la Chambre, et y occupe même une position distinguée, l'autre candidat a échoué. La résignation de l'un d'eux (M. Tassé) lui fut envoyée pendant sa campagne électorale. Il (M. Anglin) ne connaissant pas les motifs de cette résignation, ne voulut rien faire pour le moment. Après les élections, le Greffier de la Chambre lui écrivit, disant qu'il était important que cette vacance fût remplie et qu'il (le Greffier) était sous l'impression qu'il devait en appeler à lui (M. Anglin). Après quelque explication il donne les raisons pour lesquelles il fit diverses nominations, comme par exemple, celle du successeur de M. Tassé, qui était très bien qualifié pour remplir cette charge. Il croit qu'il avait le droit de faire cette nomination. Il dit qu'il avait défendu au greffier de ne faire aucune nomination quelqu'elle fût. Il parle des dernières nominations et promotions qu'il a faites dans la Chambre, et il dit qu'il a fait tout en son pouvoir pour diminuer le nombre des employés permanents.

Il demande une explication sur la démission de M. Piché. Il dit qu'il serait à propos de définir clairement les pouvoirs de l'Orateur en introduisant un bill à cet effet, de manière à ce que le Président de la Chambre ne soit pas dans l'humiliante position de ne pas connaître ce qu'il a à faire, bien qu'il (M. Anglin) sut comment agir. Il conclut en disant que ces collisions ont pour effet d'abaisser la la dignité de la Chambre et de porter atteinte à ses droits.

Sir JOHN A. MACDONALD admet avec l'honorable député de Gloucester que l'on ne doit pas introduire l'esprit de parti dans ce débat. Le comité de l'économie intérieure de la Chambre n'a pas le droit de faire des nominations, c'est l'Orateur seul qui a le droit de nommer aux emplois qui sont sous le contrôle immédiat de la Chambre. Les membres du comité ne doivent que surveiller et contrôler les dépenses.

Dans ces débats il n'est pas question des droits et priviléges de la Chambre des Communes, qui ne sont nullement menacés, il s'agit uniquement de constater qu'il y avait un président de cette Chambre après la dissolution du dernier Parlement, et si l'ancien Orateur avait le droit de faire les nominations auxquelles on a fait allusion. Il démontre, en s'appuyant sur des précédents anglais, que l'Orateur cesse d'exercer ses fonctions du moment que le Parlement pour lequel il a été élu, cesse d'exister. Après la dissolution de ce Parlement, il n'y a pas d'Orateur tant que les nouveaux députés ne se sont pas réunis pour choisir un nouveau président. L'acte de 1868 concernant l'économie de la Chambre, ne crée pas un nouvel Orateur; il dit seulement que durant l'interrègne entre deux parlements l'orateur de l'ancienne Chambre exercera certaines fonctions qui sont spécifiées dans le texte même de l'acte. Puisque l'acte déclare que l'orateur pourra exercer telle et telle fonction c'est une preuve que la loi ne lui donne pas le droit de faire plus. L'acte dit, par exemple que l'orateur d'un parlement qui n'existe plus pourra nommer un comptable, parce que ce fonctionnaire est absolument nécessaire au bon fonctionnement de l'économie intérieure de la Chambre; mais l'acte ne donne pas à l'ex-orateur le pouvoir de nommer à tous les emplois indistinctement. En vertu de l'acte de 1868, l'ex-Orateur a surtout le droit de surveiller les dépenses; il a aussi le pouvoir de suspendre ou de renvoyer des employés, mais celui qui peut renvoyer n'a pas nécessairement le droit de nommer.

Le greffier a le droit de renvoyer, mais personne ne voudrait prétendre qu'il a le droit de nommer au même emploi.

Du reste, M. Anglin, n'étant plus responsable, il ne convenait nullement qu'il remplit toutes les vacances, liant ainsi les mains du nouvel Orateur pendant les cinq années à venir. Son acte n'était certainement *pas inspiré par la délicatesse* et le bon goût, pour ne rien dire de plus.

En terminant, il s'accorde avec M. Anglin sur un point: La question devrait être réglée de manière à exclure tout doute à l'avenir. L'acte n'est pas assez explicite, et il espère que la Chambre, qui est directement concernée dans cette affaire, amendera la loi de manière à en faire disparaître tout équivoque.

M. COCKBURN est bien aise d'entendre le chef du gouvernement déclarer que c'est l'Orateur seul qui a le droit de nommer aux emplois de la Chambre, et que lui seul est responsable de ces nominations. Il ose espérer que dorenavant on verra moins de nominations politiques. Il est de l'avis du premier ministre que les fonctions de l'Orateur se terminent en même temps que la chambre cesse d'exister. En 1874, il s'est trouvé, lui-même, dans la même position que M. Anglin, et il a reçu avis de deux membres du gouvernement d'alors de ne faire aucune nomination, et il a répondu qu'il n'y avait pas même songé.

M. MACKENZIE félicite l'honorable député de Gloucester sur la manière calme dont il a exposée l'affaire et il espère que la question recevra la sérieuse attention du gouvernement.

Après quelque discussion entre M. Mackenzie et Sir John A. Macdonald au sujet du remplacement de M. Piché.

M. ANGLIN proteste contre certaines remarques du premier ministre et déclare qu'il n'avait pas l'intention de lier les mains du nouvel orateur et qu'il n'avait fait les nominations dont il s'agit que dans le but de faciliter les travaux de la Chambre.

M. MACDOUGALL (Halton) dit qu'on pourra mieux discuter la question lorsque les documents demandés seront produits. Il ne peut pas s'accorder avec le premier ministre dans l'interprétation à l'acte de 1868. Il est de l'avis de M. Anglin que l'orateur d'un parlement qui n'existe plus a le droit de nommer aux emplois de la Chambre jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Il a de plus entendu dire qu'il s'est fait des nominations depuis un certain temps qui portent atteinte aux priviléges de l'orateur et de la Chambre. Il espère que le gouvernement pourra donner des explications satisfaisantes à ce sujet.

La motion de M. Anglin est ensuite adoptée et la Chambre s'ajourne à 5.45 heures.

---

La *Gazette d'Ottawa*, devant paraitre tous les jours pendant la durée entière de la session prochaine du Parlement Fédéral, afin de donner un rapport complet et détaillé des débats parlementaires, le coût de cette édition quotidienne, pour les personnes qui d'avance ne s'y sont pas abonnées, sera d'UNE PIASTRE, payable d'avance à compter du 10 de février courant.


BAZAR

*Au profit de l'Orphelinat St. Joseph,*

**70 RUE RIDEAU,**

Porte voisine du magasin de nouveautés de M. Chenet, Tassé & Cie.

***Lunch de midi à 3 hrs.***
***Souper à 5 p.m. jusqu'à 10 hs.***

Ottawa, 18 Février 1879. 5 im.

AUX INVENTEURS?

J. Coursolle & Cie.,

*Solliciteurs de Brevets d'Invention, Desseins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.*

**Agences et Connexions aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.**

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, ONT.

B. P.—Boite 68.

PROTECTION
A
L'ARCADE.

LE moyen le plus certain de protéger votre Bourse, est d'acheter à l'"*Arcade*" et la meilleure manière de protéger les fabricants du Canada, est d'acheter vos marchandises à

L'"ARCADE"

Tweed Canadien Pure Laine 50cts.
do do do 75 "
do do do 80 "

*Un tailleur de première classe est attaché au Département des ordres, et nous garantissons pleine satisfaction à ceux qui achèteront à*

L'Arcade
(Autrefois Hunton,)
94 et 96 RUE SPARKS,
EUG. DUPUIS
Ottawa, 26 Déc. 1878.

FERRONNERIES
A BON MARCHE.

Nous desirons remercier nos amis canadiens pour le patronage étendu qu'ils nous ont accordé, et nous espérons que cela continuera vu que nous nous proposons de vendre toutes sortes de

*FERRONNERIES,*

à meilleur marché que tous les autres magasins de la ville, à savoir

VIEIL ETABLISSEMENT

**McDougall & Cuzner.**

ENSEIGNE DE LA

GROSSE TARIÈRE,
Rue Sussex.

Nous vous présentons à tous nos compliments de la saison.
Ottawa, 26 décembre 1878.

M. LAFLAMME,
ENTREPRENEUR DE
Pompes Funèbres et Meubler,
428 RUE SUSSEX,
Tient constamment en mains un assortiment général de
CERCUEILS DE TOUTES SORTES,
AINSI QUE DE
Magnifiques Corbillards.

N. B.—Meubles faits à ordre, ainsi que réparations de meubles.
Ottawa, 7 février 1879. 3m.

AGENT; LISEZ CECI.

NOUS paierons à des agents $100 par mois de rétribution, frais à part, ou nous leur abandonnerons une remise considérable pour la vente du privilège de nos récentes et merveilleuses inventions. *Nous sommes sérieux dans ce que nous avançons.* Echantillons gratis. Adresse,
SHERMAN ET CIE., Marshall, Mich.


AVIS.

LES PERSONNES
QUI ONT EN MAINS DES
LIVRES
APPARTENANT A LA
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT,
SONT PRIÉES
DE LES REMETTRE SANS DÉLAI.

ON discontinuera de **Prêter des livres à compter de ce jour**, jusqu'à nouvel ordre.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, 31 janv. 1879.

Pêche du Saumon à la ligne.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES
BRANCHE DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 24 *janvier* 1879.

DES OFFRES écrites seront reçues jusqu'au 30 AVRIL prochain, pour PRIVILÈGE DE LA PÊCHE DU SAUMON A LA LIGNE dans les rivières ci-dessous mentionnées:

Rivière Kagashka (*Rive Nord.*)
" Washecootai *do*
" Romaine *do*
" St. John *do*
" Corneille *do*
" Agwanus *do*
" Calumet *do*
" Ste. Margaret *do*
" Trout *do*
" Escoumains *do*
" Portneuf *do*
" Dartmouth (*Gaspé.*)
" Little Cascapedia (*B. des Chaleurs*)
" Malbaie (*près de Percé.*)
" Grand River *do*
" Kedgwick (*Restigouche*)
" Magdalen (*Rive Sud.*)
" Jupeter (*Ile Anticosti.*)
" Salmon *do*

Le loyer par année qui est payable d'avance devra être mentionné.

Le Bail devra durer de *une* à *cinq années*.

Le locataire devra employer des gardes à ses propres frais.

Par ordre,
W. F. WHITCHER.
*Commissaires des Pêcheries.*

## Dépêches Télégraphiques.

### EUROPE.

Londres, 17 février.—Les dernières nouvelles de l'Afrique nous annoncent que Lord Chelmsford a réussi à retraiter. Les autres colonnes ont repoussé les attaques des Zulus et sont parvenues à les tenir à distance.

Cairo, 18 février.—100 officiers licenciés se sont présentés aujourd'hui devant le ministre des finances pour réclamer les arrérages de soldes qui leurs sont dus. Nubar Pasha, ministre des affaires étrangères, et Rivers Wilson, ministre des finances, ont été insultés à leur sortie du ministère. Les habits de ce dernier furent déchirés par la foule. Le Khédif ayant harangué les officiers, voulut s'enfuir, mais il fut insulté. Pendant ce temps un corps de gardes arriva, tirà feu sur les emeutiers et les dispersa. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés. Nubar Pasha fut blessé à la main. Le cocher et le maître de cérémonies du Khédif furent aussi blessés.

Londres, 13.—On nie le rapport comportant que lord Chelmsford a été blâmé. On croit que lord Napier, de Madala, ou Sir Garnet Wolseley sera nommé commandant de l'expédition contre les Zulus.

Londres, 18.—Une dépêche de Paris, mande que la chambre des députés a annuler la nomination de Delafosse, bonapartiste, comme membre de la Commission Electorale. Louis Blanc est un des nouveaux membres de cette commission.

### ETATS-UNIS.

New-York, 18 février.—Une dépêche de Rome mande que le Pape a décidé d'accepter la résignation de l'archevêque Purcell.

### CANADA.

Winnipeg, 18.—Madame MacKay, épouse de l'honorable James MacKay, est morte subitement aujourd'hui.

## NOUVELLES LOCALES.

—Des changements ont été faits sur le chemin de fer Q. M. O. et O.

—Les messieurs dont les noms suivent ont été invités à dîner hier soir chez l'hon. Orateur Wilmot: le Lieutenant-Gouverneur Letellier, les hon. MM. Joly, Cornwall, Bourinot, Macdonald, Kaulback et Anglin ; MM. E. A. Wilmot, Lemoine et Taylor.

—Samedi, Sir John A. Macdonald a reçu une dépêche du gouvernement français annonçant que le gouvernement est prêt à entrer en arrangements quant au traité de commerce.

M. T. Bellemare a transporté son magasin au No. 522, rue Sussex. Il continue à vendre à grande réduction ses chaussures dont le fond est des *plus variés*.

*Il* fait exécuter les ouvrages de commande sous le plus court avis.

Attention à l'enseigne du petit nègre

## CONSEIL-DE-VILLE.

Le conseil de ville s'est réuni lundi dans l'après-midi pour considérer le bill de l'Aqueduc, tel qu'amendé par le comité des bills privés de la législature d'Ontario, ainsi que tous les autres amendements ajoutés par la corporation.

Présents: Son Honneur le maire, et les échevins Coleman, Chevrier, Starrs, Clancy, McRae, Scott, Stewart, Merritt, Porter, Lang et LeSueur.

Le maire dit quelques mots sur le but de l'assemblée, après quoi,

L'échevin Scott propose, secondé par l'échevin McRae, que ce conseil ne se forme pas immédiatement en comité général pour la considération de l'acte investissant à cette corporation les pouvoirs des commissaires de l'Aqueduc.

Le bill est lu clause par clause et est adopté, à l'exception de la septième clause qui est amendée comme suit: Les taxes sur les loyers et sur l'eau qui n'auront pas été collectées ou payées, seront mises en compte d'arrérages, annuellement, soit avant le 1er décembre de chaque année, par le trésorier de la cité, avec les détails concernant les biens-immeubles sur lesquels telle ou telle taxe aura été imposée et changée par le collecteur des taxes sur les loyers et sur l'eau, dans cette cité ; et toutes les taxes sur les loyers et sur l'eau dues pour les années passées seront, si elles ne sont payées, mises en compte d'arrérages d'ici au 1er décembre inclusivement, par le trésorier de la dite cité, avec les détails concernant les biens-immeubles sur lesquels telle ou telle taxe aura été imposée et changée par le collecteur des taxes sur les loyers et sur l'eau ; et toutes les taxes sur les loyers et sur l'eau qui seront mises en compte d'arrérages, ainsi qu'un intérêt de dix pour cent sur ces arrérages, seront perçues par le trésorier, par la vente des biens immeubles ou d'une portion suffisante d'iceux sur lesquels une taxe aura été imposée de la même manière et suivant les mêmes clauses de la loi relative à la vente des terres en paiement d'arrérages sur les taxes municipales, tel que prévu par l'acte concernant l'impôt sur la propriété, chapitre cent quatre-vingt-unième des Statuts refondus de la province d'Ontario, laquelle loi s'appliquera également aux taxes sur les loyers et sur l'eau, aux devoirs et aux pouvoirs des officiers en charge, ainsi qu', tout ce qui regarde la forme, le temps et la procédure nécessaires pour que cette loi soit en force pour les taxes sur les loyers et sur l'eau, comme elle l'est pour les taxes municipales d'après ledit chapitre cent-quatre vingt unième.

L'échevin Lang propose, secondé par l'échevin McRae que le bill à l'effet d'amender l'acte relatif à l'Aqueduc, tel qu'amendé en conseil général, soit adopté, et que Son Honneur le Maire soit chargé de le soumettre à la Législature locale de Toronto. Adopté.

Le Maire dit qu'une injustice a été faite aux commissaires de l'Aqueduc, lorsque dans une réunion antérieure du conseil, il avait dit que ces derniers avaient envoyé des requêtes à M. Bethune. Il dit qu'il a été trompé verbalement et par écrit par le député de la Chambre locale.

L'échevin McRae conseille au Maire de garder la lettre dans laquelle M. O'Donoghue donne l'information, puisque ce dernier nie avoir agi de la sorte. Puisque le Maire va à Toronto, il ferait bien de s'occcuper de la question des chars urbains, afin d'en venir aux moyens de forcer la compagnie de fournir au moins la pierre nécessaire aux réparations de la voie ferrée.

L'échevin Lang est d'opinion que la compagnie peut-être contrainte à entretenir la voie.

L'échevin LeSueur croit qu'il y a possibilité de faire passer à la Législature un bill à l'effet d'obliger la compagnie des chars Urbains de changer la voie.

L'échevin Stewart désire que l'échevin McRae s'explique davantage sur les réparations auxquelles il fait allusion.

L'échevin Coleman dit que l'expérience est là pour prouver que la voie, telle qu'elle existe maintenant, est une nuisance publique.

L'échevin Scott propose que le Maire aille à Toronto avec un ou plusieurs membres du Conseil de dans l'intérêt des différentes mesures de la corporation qui sont devant la législature.

L'échevins Starns dit que la présence du Maire suffit.

Les échevins McRae, Clancy et plusieurs autres parlent dans le même sens, et la motion est adoptée.

### Visite au Couvent du Sacré-Cœur.

Hier dans l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur Général et Son Altesse Royale la Princesse Louise, honorèrent de leur présence le couvent du Sacré-Cœur, et y furent reçus avec les plus grands honneurs par les dames religieuses. Les invités étaient les suivants : Rev. PP. Jouvent, les Pères Tabaret, Paillier, Froc, Balland, Filliatre, Nolin, Charboret, Smith, J. Bouillon, N. Campeau, J. Duhamel, J. Coffey, J. Foley, M. Tonner, Rev. Dr. J. O'Connor, Sauvé, Champagne, J. Salmon, C. Beaubien, de Montréal ; Sir John MacDonald et Lady MacDonald ; Hon. A. et Mde. Mackenzie, Hon. M. et Mde. Tupper, Hon. M. et Mde. Tilley, Hon. M. Baby, Hon. M. Masson, Hon. R. W. et Mde. Scott, Hon. M. Langevin, MM. Currier et Tassé, M. P., Dr. St. Jean, ex-M. P., Col. Panet, Col. Chamberland, Son Honneur le Maire.

A l'arrivée du Gouverneur et de Son Altesse dans la salle de réception, les élèves entonnèrent le "God save the Queen" avec un entrain des plus imposants. La salle était décorée dans le meilleur goût. Des guirlandes de fleurs et de verdure serpentaient dans toutes les directions et encadraient çà et là des inscriptions de toute sorte.

Un magnifique monogramme de Son Excellence et de Son Altesse, surmonté d'une couronne, produisait un bel effet.

Lorsque les illustres visiteurs arrivèrent sous le dais qui leur avait été préparé, ils furent salués par les élèves, et deux petites filles, Lucie Sylvain et Delia St. Jean, tenant à la main de superbes bouquets de fleurs variées, s'approchèrent du trône et délivrèrent ensemble la petite adresse suivante :

A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LOUISE.

Aimable et très noble Princesse,
Veuillez bien agréer ces fleurs ;
Qu'elles vous redisent sans cesse
Le devoûment et l'amour de nos cœurs.

Chacune d'elles s'est nourrie
Sur ce beau sol du Canada,
Que pour adoptive patrie
La Providence vous donna.

Puissent ces fleurs être un présage
De fruits encore plus doux !
De ces vœux recevez l'hommage
Pour vous, Princesse, et votre noble époux !

Les bouquets furent alors présentés,—un à Son Excellence, et un autre à Son Altesse. Dans le même temps, les Delles A. Barry, Hortense O'Hanly, F. Scott, A. Hérou, M. Tobin, R. Leprohon et C. Waller ayant pris place aux différents pianos, les Delles Heney et H Taché aux harpes, et Delle M. Ellis à l'harmonium, elles jouèrent la grande ouverture de Rossini intitulé "Semiramis." Le succès a été complet. A la fin du morceau, seize jeunes demoiselles représentant quatre nationalités différentes, le Canada, l'Ecosse, l'Irlande et l'Angleterre, présentèrent quatre adresses en poesie, qui furent bien goûtées. Plusieurs morceaux de choix à seize et vingt mains furent exécutés avec la plus stricte exactitude et de manière à faire le plus grand honneur aux savantes institutrices. Une adresse de bienvenue fut ensuite présentée aux illustres visiteurs, et Son Excellence y répondit en termes bien appropriés. La séance se termina par le "God save the Queen," et tous les invités furent enchantés de la petite fête. Chacun sait du reste que les dames religieuses ont seules le secret de ces sortes de réception.

### EN VILLE.

Hôtel Russell, 18.—R Fuller, Hamilton ; J S Carroll, Ile du Prince-Edouard ; Cyl D T Fraser, J P Fortin, Thomas Lyman, D K Stoddart, C A Cramford, A Lacoste, William Hutchins, T Samuels, V Hudon, Montréal ; F Dudley, Burlington ; P Arnold, F Osler, T Kennedy, Toronto ; R Cummings, J Jenkins, J Potts, J A Johnson, Belleville ; A Robertson, B Rosamond, Almonte ; J F Dardanelle, Hawsbury ; le Sherif Temple, Mlle Temple, Fredericton, N B ; J R Bill, J H McDonald, Ogdensburg ; T S Rubridge, Cornwall ; Lt.-Col. Hewitt, Kingston ; C Jones, Brockville ; M J Hogan, Trois-Rivières ; M. et les Delles Foy, Toronto.

Hôtel Union, 18.—Dr. Ferguson, Kemptville ; P V Garvey, Brockville ; J S Huntington, Prescott ; J S Hodgins, Simcoe ; D O'Connell, W E Owens, Toronto ; T Davis, Port Ferry ; J Watt, Toronto ; E Talbot, Rivière du Loup ; J B Taché, Kamouraska ; A H Gale, Smith's Mills ; James L Murphy, Carleton Place ; W M McNally, Montréal ; P Lynch, Chapeau ; R Russell, Pembroke ; S H Dickson, Pakenham ; I Smith, Wm Smith, Mlle Doig, Mlle McQuat, Lachute ; J B Russell, Miramichi ; Thos. Casey, Upper Wakefield ; A Robertson, Almonte ; M M J Flanagan et sa dame, Jos. Percival, Montréal ; Wm H Wylie, Carleton Place ; A J Simpson, Wm Hayman, S Howard, Montréal.

Hôtel Windsor—L. Lahaise, Montréal ; E W Murray, John Cosgrave, C E Ritchie Buckingham ; J Thomas, Montréal ; Chas Bache, W H Williams, "Globe," Toronto ; J Aylen, jr, A M Holt, M Wood, Mad Driscoll, J Driscoll, C P Aylen, Aylmer ; T C B Fraser, cité ; Henry J Boswell, Montréal ; W Shephard, D Pitchard, D B Robertson, W H Parton, H McKinnon, A McFee, D Waters, D McLean, Belleville ; E W Sayers, Sutherland Falls, Vt ; G D Bacity, Hamilton ; James Porter, Kemptville ; Fisk Johnston, Toronto ; Peter McDougall, Blakensf, Ont ; W H St Amand et sa dame, O Leclair et sa dame, Montréal ; John A Cameron, Summerstown, Ont ; W H Wylie, Carleton Place.

## ONTARIO.

### LEGISLATURE LOCALE.

Toronto, 17 février.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hrs. p. m.

Après la lecture de plusieurs bills, M. Meredith demand les rapports suivants : 1o. Le nom des personnes, des sociétés ou des compagnies endettées envers la Couronne, le 1er janvier 1879, pour bois, loyer de terrains ou de maisons, et limites de bois. 2o. Le montant de chacune des dettes. 3o. La balance due, par chacune des personnes, sociétés ou compagnies, à dater de l'année 1871 au 1er janvier 1879. 4o. La nature de la garantie que la province possède dans chacun des cas. 5o. La valeur de ces garanties.

Adopté.

M. Mills propose la seconde lecture du bill relatif à l'amendement de l'acte municipal.

Le bill est lu et est référé à un comité spécial.

Après la lecture de plusieurs bills, la Chambre se forme en comite des subsides. L'item de $280,917 relatif à l'administration de la justice est adopté.

M. Merrick dit que la Province ne doit pas être tenue responsable de l'augmentation dans l'indemnité des Juges.

M. Bethune soutient le contraire, à cause de la responsabilité des juges.

M. Mowat parle dans le même sens.

M. Merrick dit que le Procureur-Général n'a aucune raison de dire que la Province consentirait à cette augmentation.

M. Mowat dit que la question est réglée depuis dix ans et qu'il est inutile d'y revenir.

Après quelque discussion l'amendement est perdu.

Après l'adoption de divers items, la Chambre s'ajourne.

## NOUVELLES DIVERSES.

—L'acte abrogeant le traité de Burlingame avec la Chine a passé au Sénat de Washington, samedi, dernier.

—Le mariage du Duc de Cumberland et ses prétentions au royaume de Hanovre, sont encore un grand sujet d'excitation pour les Prussiens.

VALENTINES. — La coutume d'envoyer des Valentines, qui peu à peu était presque tombée en désuétude, a repris faveur cette année, mais avec une heureuse modification. Au lieu des caricatures, méchantes d'intention et lubéfiantes d'exécution, accompagnées de pauvres rimes visant à être malicieuses, mais qui n'étaient généralement que grossières, dont se composait la grande masse des valentines qu'on expédiait autrefois à ses amis et surtout à ses ennemis intimes, on a envoyé cette année des cadeaux élégants, des boîtes renfermant des articles de papeterie, ou des bonbons, ou des gants, ou des dentelles. On estime à 30,000 environ le nombre des valentines qui ont passé par la poste, et l'on pense qu'à peu près autant ont été envoyées directement à domicile par des *boys*.—(*Courrier des Etats-Unis*).

—Le privilége de l'exploitation des eaux de la mer Morte, vient, dit le *Petit Marseillais*, d'être concédé à un Marseillais qui se propose d'en extraire le chlorate de potasse. Ce sel est employé dans la fabrication des fulminates de potasse, mais l'Angleterre en absorbe d'énormes quantités pour l'agriculture, parce qu'il sert à fabriquer des engrais ayant la propriété du guano. Jusqu'ici l'Allemagne avait eu le monopole de la fabrication de ce produit, qu'elle vendait à Londres 160 frs. la tonne : la concurrence l'a forcé à abaisser ses prix jusqu'à 130 fr. ; mais au-dessous de 120 frs. elle doit renoncer à cette fabrication. Or, le chlorate de potasse de la mer Morte peut être rendu à Londres à raison de 90 frs. la tonne, et la consommation en est illimitée. On voit de quelle importance est cette concession pour le commerce marseillais, d'autant plus que la fabrication du chlorate de potasse comprendra celle d'autres produits fort avantageux, bien que d'un usage moins général, tels que les bromures et les iodures de potassium, qui jouent un rôle si considérable dans la photographie et la pharmacie.

—Le plus grand sequoia vivant dans la vallée de Calaveras, près de Stockton, Californie, mesure 325 pieds et nous n'avons aucune preuve qu'un arbre de cette famille ait jamais excédé cette hauteur, dit un Compte-rendu de l'Athénée-Louisianais.

Pendant ces dernières années, des explorations dans le Gippsland, Victoria, ont fait découvrir des spécimens merveilleux d'eucalyptus, et le surintendant des forêts de l'Etat a mesuré un arbre tombé sur les bords de la rivière W.. s. et lui a trouvé 435 pieds, des racines au haut du tronc ; la tête de cet arbre était cassée, mais le tronc au point de la fracture, avait 9 pieds de circonférence, et la hauteur estimée de cet arbre, avant sa chûte, était plus de 500 pieds. Cet arbre néanmoins était mort, quoiqu'il n'y ait aucun doute qu'il dépassât beaucoup en hauteur le plus grand sequoia. Près de Fernshaw, dans le district de Dandenong, Victoria, on a récemment découvert un échantillon de l'eucalyptus amygdalea, "Almond lef gum" mesurant 389 pieds de terre aux premières branches, et 430 pieds au sommet. Cet arbre dépasserait de 125 pieds le plus grand sequoia vivant. La circonférence de cet arbre est de 80 pieds, ce qui est beaucoup moins que celle d'un grand nombre de sequoias ; mais sous le rapport de la hauteur, il surpasse tous les arbres vivants.

—Un homme très avare se décide à donner un dîner.

Sur la table on ne met pas la plus petite bouteille de vin.

Pendant tout le repas les convives sont obligés de boire de l'eau.

—Excusez-moi, dit l'avare, si je ne vous donne pas de vin ; mais vous avez dû lire dans les journaux que le vin est coloré par les marchands ; en ce moment, il est très malsain d'en boire.


AMELIORATION.

Le public est respectueusement informé qu'un bureau pour la

**Pour la vente de Timbres-poste,**
**De Cartes Timbrées,**
**d'Enveloppes Timbrées et**
**d'Enveloppes Timbrées pour Journaux,**

Vient d'être ouvert dans le

**Corridor du Bureau de Poste**
DE CETTE VILLE.

Il y aura constamment à ce bureau des journaux de la ville et des enveloppes pour journaux à la disposition de ceux qui voudront faire des envois par la malle.

*Bureau ouvert de 8 a.m. à 8 p.m.*

Ottawa, 17 février 1879. 1m.

BUREAU DE POSTE
D'OTTAWA.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivee et du départ des Malles.

1879.—ARRANGEMENTS D'HIVER.—1879.

| MALLES. | Fermée. | | | Délivrée. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | A.M. | P.M. | P.M. | A.M. | P.M. |
| Est.—Montréal, Québec, etc | 10 00 | 2 45 | 8 0 | 9 30 | 3 30 |
| Provinces Maritimes | .... | 2 45 | .... | .... | 3 30 |
| Ouest, Kingston, Toronto, etc | 10 00 | .... | 8 00 | 9 30 | 7 30 |
| E.-U., via Ogdensburg | 11 00 | 2 15 | 8 00 | .... | 7 30 |
| Partie Ouest des E.-U. | 10 00 | .... | 8 00 | 9 30 | 7 30 |
| Cité de New-York | 10 00 | .... | 8 00 | .... | 7 30 |
| Kemptville, etc | 10 00 | 2 45 | .... | 9 30 | 7 30 |
| Manotick | 10 00 | .... | .... | .... | 7 30 |
| North Gower, Kars | .... | 2 45 | .... | .... | 7 30 |
| Metcalfe, Russell, etc | 10 00 | .... | .... | .... | 7 30 |
| Pembroke, Renfrew | .... | .... | 3 50 | .... | .... |
| Ashton, S'Ville, Huntley | 9 50 | .... | .... | .... | 2 00 |
| Perth, Smith's Falls, etc | 9 50 | .... | 3 50 | 8 00 | 2 00 |
| Sand Point, Arnprior | 9 50 | .... | 3 50 | 8 00 | 2 00 |
| Bristol, Clarendon | 9 50 | .... | .... | .... | 2 00 |
| Bell's Corners, Richmond | .... | 2 00 | .... | 10 30 | .... |
| Hull | 6 00 | .... | 5 00 | P.M. | 6 00 |
| | 10 00 | .... | .... | 2 00 | 7 30 |
| Aylmer, Earnley, etc. | 10 00 | .... | 5 00 | 2 00 | 7 30 |
| Bas de la rivière Ottawa, par ch. de fer | 10 00 | .... | .... | .... | 3 30 |
| Gatineau | 6 00 | .... | .... | A.M. | 6 00 |
| New Edinburgh | 9 15 | .... | 5 30 | 10 30 | 7 30 |
| Billings' Bridge | 11 30 | .... | .... | .... | 2 10 |
| Malle Anglaise, via N.-Y. les Lundi et Mardi | .... | .... | 8 00 | .... | .... |
| Malle Anglaise, via Halifax, le Jeudi | .... | .... | 2 00 | .... | .... |
| Malle Anglaise, sac supplémentaire | .... | .... | 3 30 | .... | .... |

Toutes lettres enregistrées doivent être mise à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert depuis 8 h. A.M., jusqu'à 8 h. P.M. Pour ce qui regarde la Banque d'Epargnes du Bureau ou les Mandats sur la Poste, c'est depuis 9 heures A.M., jusqu'à 4 heures P.M., chaque jour.

G. P. BAKER,
*Maître de Poste.*

Ottawa, 12 février 1879.

**M. JOLICŒUR,**

No. 165 RUE SPARKS.

CHAUSSURES de commande, confectionnées dans les derniers goûts, sans délai. Assortiment complet de chaussures faites à mon établissement toujours en mains.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

**Les Bains Turcs,**
RUE ALBERT,

Porte voisine de "l'Opera House," sont maintenant ouverts aux heures suivantes :

Pour Dames (femmes à leur service) de.....10 a.m. à 3 p.m
Pour Messieurs, de..... 7 à 10 a.m.
Et de..... 3 à 11 p.m.

Le DR. LOGAN a son bureau dans la bâtisse même, où il peut être consulté professionnellement.

Ottawa, 24 janvier 1879. 1an.

AMOS ROWE
*ENCANTEUR ET AGENT*
POUR LA
PROPRIETE FONCIERE.
— BUREAU —
26— RUE RIDEAU. —26
OTTAWA.

Ottawa, 26 Déc. 1870.

THOMAS PATTERSON,
(*Fournisseur de Son Ex. le Gouv.-Gén.*)
**EPICIER,**
*EN GROS ET EN DÉTAIL,*
No. 59, RUE RIDEAU.
OTTAWA

Ottawa, 26 déc. 1878.

ALEXIS FOISY.

**Ferblantier, Plombier, etc.**
*223 RUE DALHOUSIE. 223*

A constamment en mains un assortiment complet de

FERBLANTERIE,
CRYSTAL,
LAMPES,
HUILE DE CHARBON,

et tous les matériaux nécesaires pour l'Aqueduc. Toutes commandes seront exécutées avec promptitude et aux taux les plus reduits.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

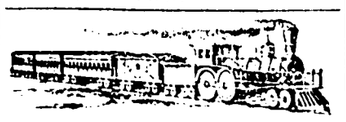

LE CHEMIN DE FER
St. Laurent et Ottawa.

LE et après LUNDI, le 10 FEVRIER 1879, les trains voyageront comme suit :

| Laissant Ottawa : | Arrivant à Ottawa : |
|---|---|
| Pour l'Est, l'Ouest et le Sud à 11.00 a.m. | De l'Est et de l'Ouest à 8.30 p.m |
| Pour l'Est, à 4.00 p.m. | De l'Est et du Sud à 10.15 p.m. |
| Pour l'Est et l'Ouest à 10.15 p.m. | De l'Ouest à 7.00 p.m |

Un char Sofa sera attaché au train du soir pour accommoder les passagers allant à l'Est et à l'Ouest.

Connexions certaines avec les trains sur le Grand Tronc, de l'Est et de l'Ouest, et avec ceux des chemins de Rome et Watertown, d'Ogdensburgh et Lac Champlain, et d'Utica et Black River, à Ogdensburgh, venant de et retournant à New York, Boston et tous les points du Sud et de l'Est.

On peut se procurer au Bureau des Billets de la Compagnie, à Ottawa, des appartements dans les chars à coucher, sur les chemins d'Utica et Black River, et de Rome et Watertown allant à New York, et sur le chemin d'Ogdensburg et Lac Champlain allant à Boston.

Les trains voyagent sur l'heure de Montréal.

THOMAS REYNOLDS,
Directeur Gérant, Ottawa

Ottawa, 8 février 1878.

C. O. DACIER,
**Pharmacien,**
*517 RUE SUSSEX,*
OTTAWA,

PRODUITS chimiques et Médecines patentées, Articles de toilette, Teintures de toutes couleurs, Huiles, Peintures, Vernis.

Lunettes, convexes et concaves de toutes sortes, et de couleurs, etc., etc.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

**Napoleon Audette**
BARBIER COIFFEUR,
No. 255½ RUE WELLINGTON,
*VIS-A-VIS*
L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains

Ottawa, 26 Déc. 1878. 1 an

**Jos. SENECAL,**
ENTREPRENEUR DE
POMPES FUNEBRES,

A toujours en mains un assortiment d'articles en usage pour les funérailles, de toute qualité et pour tous les prix. Plusieurs

*MAGNIFIQUES CORBILLARDS*

fournis à ordre. Le tout à des prix très réduits.

JOS. SENECAL,
No. 261, rue Dalhousie.

Ottawa, 26 décembre 1878.

**GIBIER ET POISSON.**

ON trouvera toujours l'AMI MOISE à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marche Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

E. G. LAVERDURE,

**Plombier, Gazier et Ferblantier**
FAISEUR DE
*COUVERTURES EN FERBLANC ET FER GALVANISE*
ET CONSTRUCTEUR DE
**FOURNAISE A AIR CHAUD.**
*Rue William, Ottawa.*

COUVERTURES en Ferblanc et Galvanisées faites d'après le mode le plus amélioré et à des prix très modérés, qui peut être certifié, et des certificats peuvent être montrés sur demande.

Un assortiment de Poêles à Cuisine, à Fourneaux et de Salons, des plus beaux et récents dessins. Aussi des Pompes à Bière et à Eau de toutes espèces. Ferblanterie, Huile à Charbon, Lampes, Tuyeaux, en mains au plus bas prix.

*Ouvrages et réparations faites promptement et avec dextérité.*

Ottawa, 26 Déc. 1878.

**1879**
**VENANT D'ETRE REÇUS**
— CHEZ —
**Chenet, Tassé & Cie.,**
**68 RUE RIDEAU,**
ENSEIGNE DE L'ETOILE.

ALPACA NOIR, Qualité Supérieure,
INDIENNES Nouveaux Desseins,
COTONS A DRAPS.
— AUSSI —
UNE CAISSE DE TWEEDS de bonne qualité.

Ottawa, 12 février 1878. 26 d. 3m

**Le Proprietaire du Magasin**
QUI A POUR ENSEIGNE LA
**Grosse Boule Verte,**

Et qui est si bien connu en cette ville, désire annoncer à ses nombreuses pratiques qu'à partir de

LUNDI, 2 FEVRIER PROCHAIN,

Il fera une grande vente de

COUPONS DE TOUTES SORTES DE MARCHANDISES,

En attendant qu'il reçoive son immense

ASSORTIMENT DU PRINTEMPS.

Ces effets seront vendus pour la moitié du prix coûtant

C'est l'intérêt du public de profiter de ce grand avantage

A LA BOULE VERTE,
*COIN DES RUES DALHOUSIE ET ST. PATRICE*
J. L. RICHARD.
*Propriétaire*

Ottawa, 31 janvier 1879.

**Etablissement de Tailleur**
DE
**"BROADWAY,"**
261 Rue Wellington, vis-à-vis l'Eglise St. André

**LA GRANDE VENTE**
DE
**P. C. AUCLAIR**
COMMENCERA
**Mardi, 7 Janvier 1879.**

Etant sur le point de déménager mon Etablissement dans un Magasin plus spacieux sur la RUE SPARKS, mon présent assortiment de HARDES FAITES doit être vendu dans les TRENTE JOURS qui suivent, et sera offert à des prix sans précédents à Ottawa.

*Les lignes spéciales qui suivent mérite votre Attention IMMEDIATE.*

200 paires pantalons de la meilleur Etoffe, seulement.....$1.60 la paire
300 " pantalons du meilleur Tweed Canadien.....$1.75 à 2.25 "
150 Peas Jackets, bien doublé et bien faits, seulement..... 3.00 chaque
200 " " meilleur étoffe canadienne, seulement..... 3.50 "
200 " " en drap de Castor, bleu, brun et noir, seulement..... 4.00 "
100 Pardessus en drap de Castor, bleu, brun et noir, seulement... 5.00 "
200 Ulsters, bonne étoffe montonnée, seulement..... 5.50 "
200 " " " " extra " ..... 6.00 "
75 " en drap de Nap. tout laine " ..... 8.00 "

**AVIS Les Habillements ont tous été taillés et faits au magasin d'apres les Patrons de Pratique.**

*Les Habillements d'Enfants seront vendus a moitié prix*

Un lot de Chemises blanches pour messieurs, seulement.....25 cts. chaque
Un lot de Collets en Toile " " ..... 5 "

**Venez Examiner notre Assortiment vous-même.**

☞ Une réduction de 20 par cent sera allouée sur tout Habillement faits à ordre pendant le mois de Janvier, (pour argent comptant seulement).

**P. C. AUCLAIR,**
261 Rue Wellington.

Ottawa, 15 Janvier 1879 1m.

**Epiceries, Vins et Liqueurs pour Noel.**

Toutes les dames désirant économiser feront bien de se rappeler du Soussigné en faisant leurs emplêtes de Noel. A part beaucoup d'autres, les articles qui suivent méritent leur attention.

**NOUVEAUX FRUITS**—Raisins, Currants, Figues, Oranges, Citrons, etc
**VINS**—Champagnes, Clarets, Port, Sherry, etc.
**LIQUEURS**—Whiskey d'Ecosse, d'Irlande et du Canada, Old Tom, Eau de Vie Jamaïque, Cerisier de Steward, Whiskey, etc.
**THES**—Depuis 25 cts. à $1, par lb. Comprenant toutes les qualités. Bien bonne valeur
**CAFE**—Frais tous les jours. Qualités qui ne peuvent être surpassées

Alex. CLARK, 69 Rue Rideau.

Ottawa, 26 Déc. 1878. 1 an

George B. Fisher,

AGENT de Comptabilité et Syndic Officiel pour le District Judiciaire d'Ottawa, comprenant la ville de Hull. Stricte attention donnée au recouvrement et au règlement des comptes, et renseignements sûrs touchant les terrains miniers, terres à bois d'exploitation et propres à la culture.

Bureau à Hull—Au bureau de la succession Wright.

Bureau à Ottawa—No. 60, rue Sparks.

Ottawa, 27 janvier 1879. 1an.

**Amos Chatfield**
HORLOGER ET BIJOUTIER PRATIQUE,
155 Rue Sussex,
OTTAWA,
*à l'Enseigne du "Baril Rouge."*

RÉPARERA spécialement tous Ouvrages qu'on lui confiera à des prix très réduits, ainsi que les Articles destinés au Commerce.

AMOS CHATFIELD,
*Gérant.*

Ottawa, 26 Déc. 1878.

**Chas. Desjardins.**
AGENT D'ASSURANCE,
**40 rue Elgin. 40**

EST chargé de solliciter des Annonces et des Impressions pour le compte de la *Gazette d'Ottawa*.

Ottawa, 27 decembre 1878

MOSGROVE et PEARSON, Avocats, Notaires, etc., etc. Bureau—Vis-à-vis le Russell House, Ottawa, au-dessus du magasin de Gibson, confiseur.

☞ Argent à prêter sur propriétés foncières.

LE PORTRAIT DE FEU
**Mgr. CONROY,**
Delégué Apostolique en Amérique, est en vente aux bureaux du *Foyer Domestique*, à raison de $1.00 par copie, ou $8.00 par 12 copies.

Ottawa, 26 décembre 1878.

WALKER & McINTYRE, Avocats, Mandataires, Solliciteurs, Notaires, etc., No. 34 Rue Elgin, Ottawa. Vis-à-vis le Russell House.

W. H. WALKER, | A P McINTYRE.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

## LITTÉRATURE.

# LES INDES NOIRES.

Par JULES VERNE.

I

DEUX LETTRES CONTRADICTOISES.

" *M. J. R. Starr, ingénieur,*
30, *Camongate Str.*
*Edimbourg.*

(*Suite.*)

James Starr en revenait toujours là.

D'autre part, l'ingénieur connaissait Simon Ford pour un habile mineur, particulièrement doué de l'intinct du métier. Il ne l'avait pas revu depuis l'époque où les exploitations d'Aberfoyle avaient été abandonnées. Il ignorait même ce qu'était devenu le vieil overman. Il n'aurait pu dire à quoi il s'occupait, ni même où il demeurait avec sa femme et son fils. Tout ce qu'il savait, c'est que le rendez-vous lui était donné au puits Yarow, et qu'Harry, le fils de Simon Ford, l'attendrait à la gare de Callander pendant toute la journée du lendemain. Il s'agissait donc évidemment de visiter la fosse Dochart.

—J'irai, j'irai! dit James Starr, qui sentait sa surexcitation s'accroitre à mesure que s'avançait l'heure.

C'est qu'il appartenait, ce digne ingénieur, à cette catégorie de gens passionnés, dont le cerveau est toujours en ébullition, comme une bouilloire placée sur une flamme ardente. Il est de ces bouilloires dans lesquelles les idées cuisent à gros bouillons, d'autres où elles mijotent paisiblement. Or, ce jours-là, les idées de James Starr bouillaient à pleins feu.

Mais alors un incident très inattendu se produisit. Ce fut la goutte d'eau froide, qui allait momentanément condenser toutes les vapeurs de ce cerveau.

En effet, vers six heures du soir, par le troisième courrier, le domestique de James Starr apporta une seconde lettre.

Cette lettre était renfermée dans une enveloppe grossière, dont la suscription indiquait une main peu exercée au maniement de la plume.

James Starr déchira cette enveloppe. Elle ne contenait qu'un morceau de papier, jauni par le temps, et qui semblait avoir été arraché à quelque vieux cahier hors d'usage.

Sur ce papier il n'y avait qu'une seule phrase ainsi conçue :

"Inutile à l'ingénieur James Starr de se déranger, la lettre de Simon Ford étant maintenant sans objet."

Et pas de signature.

II

CHEMIN FAISANT.

Le cours des idées de James Starr fut brusquement arrêté, lorsqu'il eut lu cette seconde lettre, contradictoire de la première.

—Qu'est-ce que cela veut dire ? se demanda-t-il.

James Starr reprit l'enveloppe à demi déchirée. Elle portait, ainsi que l'autre, le timbre du bureau de poste d'Aberfoyle. Elle était donc partie de ce même point du comté de Stirling. Ce n'était pas le vieux mineur qui l'avait écrite, —évidemment. Mais non moins évidemment, l'auteur de cette seconde lettre connaissait le secret de l'overman, puisqu'il contremandait formellement l'invitation faite à l'ingénieur de se rendre au puits Yarow.

Etait-il donc vrai que cette première communication fût maintenant sans objets ? Voulait-on empêcher James Starr de se dérangers, soit inutilement, soit utilement ? N'y avait-il pas là plutôt une intention malveillante de contrecarrer les projets de Simon Ford ?

C'est ce que pensa James Starr, après mûre réflexion. Cette contradiction, qui existait entre les deux lettres, ne fit naitre en lui qu'un plus vif désir de se rendre à la fosse Dochart. D'ailleurs si, dans tout cela, il n'y avait qu'une mystification, mieux valait s'en assurer. Mais il semblait bien à James Starr qu'il convenait d'accorder plus de créance à la première lettre qu'à la seconde,—c'est-à-dire à la demande d'un homme tel que Simon Ford, plutôt qu'à cet avis de son contradicteur anonyme.

"En vérité, puisqu'on prétend influencer ma résolution, se dit-il, c'est que la communication de Simon Ford doit avoir une extrême importance ! Demain, je serai au rendez-vous indiqué et à l'heure convenue !"

Le soir venu, James Starr fit ses préparatifs de départ. Comme il pouvait arriver que son absence se prolongeat pendant quelques jours, il prévint par lettre sir Elphiston, le président de " Royal Institution, " qu'il ne pourrait assister à la prochaine séance de la Société. Il se dégagea également de deux au trois affaires qui devaient l'occuper pendant la semaine. Puis après avoir donné l'ordre à son domestique de préparer un sac de voyage, il se coucha, plus impressionné que l'affaire ne le comportait peut-être.

Le lendemain, à cinq heures, James Starr sautait hors de son lit, s'habillait chaudement — car il tombait une pluie froide— et il quittait sa maison de la Camongate, pour aller prendre à Grantonpier le steamboat qui, en trois heures, remonte le Forth jusqu'au Stirling.

Pour la première fois, peut-être, James Starr, en traversant la Canongate (1), ne se retourna pas pour regarder Holyrood, ce palais des anciens souverains de l'Ecosse. Il n'aperçut pas, devant sa poterne, les sentinelles revêtues de l'antique costume écossais, jupon d'étoffe verte, plaid quadrillé et sac de peau de chèvre à longs poils pendant sur la cuisse. Bien qu'il fût fanatique de Walter Scott, comme l'est tout vrai fils de la Calédonie, l'ingénieur, ainsi qu'il ne manquait jamais de le faire, ne donna même pas un coup d'œil à l'auberge où Waverley descendit, et dans laquelle le tailleur lui apporta ce fameux costume en tartan de guerre qu'admirait si naïvement la veuve Flockhart. Il ne salua pas, non plus, la petite place où les montagnards déchargèrent leurs fusils, après la victoire du prétendant, au risque de tuer Flora MacIvor. L'horloge de la prison tendait au milieu de la rue son cadran désolé : il n'y regarda que pour s'assurer qu'il ne manquerait point l'heure du départ. On doit avouer aussi qu'il n'entrevit pas dans Nelher-Bow la maison du grand réformateur John Knox, le seul homme que ne purent séduire les sourires de Marie Starr. Mais, prenant par High street, la rue populaire, si minutieusement décrite dans le roman de *l'Abbé*, il s'élança, vers le pont gigantesque de Bridge street, qui relie les trois collines d'Edimbourg.

Quelques minutes après, James Starr arrivait à la gare du "General railway", et le train le débarquait une demi-heure après, à Naw-Hevan, joli village de pêcheurs, situé à un mille de Leith, qui forme le port d'Edimbourg. La marée montante recouvrait alors la plage noirâtre et rocailleuse du littoral. Les premiers flots baignaient une estacade, sorte de jetée supportée par des chaines. A gauche, un de ces bateaux qui font le service du Forth, entre Edimbourg et Stirling, était amarré en " pier " de Granton.

(*A continuer.*)

(1) Principale et célèbre rue du vieil Edimbourg.

—Ceux qui savourent réellement une tasse de café, devraient essayer le mélange sans rival de Buchanan.
1 m

Dr. F. X. Valade
RUE ST. PATRICE,
*Vis-à-vis l'Evêché.*
Attention particulière aux maladies des enfants.
Ottawa, 27 janvier 1879. 1an.

POUR LE BON MARCHE
ACHETEZ CHEZ
ALFRED L. PINARD
COIN DES RUES
KING ET ST. ANDRÉ.
Il a constamment en main un assortiment
*D'EPICERIES,*
*LIQUEURS,*
*ET PROVISIONS*
de 1ère classe.
COMMERÇANT DE
*GRAIN,*
*FLEUR,*
*FARINE,*
*et ENGRAIS*
*de toutes espèces.*
Le tout vendu à très petit profit, ayant pour résultat le "TRÈS GRAND BON MARCHÉ!"
Voyez les prix sur circulaires Une visite est respectueusement sollicitée.
Ottawa, 26 décembre 1878. 3m.

REM DE SPECIFIQUE de GRAY
TRADE MARK. LE GRAND TRADE MARK.
Remède Anglais —Une guérison infaillible pour la faiblesse seminale, la spermatorrhée, l'impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses: perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissement de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consomption ou à une mort précoce. Details complets dans notre pamphlet, que nous envoyons *gratis* par la malle. Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à $1 le paquet ou six paquets pour $5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.
Before Taking After Taking.
CIE. DE MEDECINE DE GRAY,
Windsor, Ontario, Canada
En vente à Ottawa chez tous les droguistes en gros et en detail et dans tous les endroits du Canada et des Etats-Unis.
Ottawa, 3 février 1879. 1an.

## BULLETIN COMMERCIAL.

### MARCHE D'OTTAWA.

**Farines et Grains.**

OTTAWA, 19 février 1879.

| | | |
|---|---|---|
| Farine.—Sup. extra, baril, 196.. | $5.50 *a* | 5.75 |
| Extra | 5.00 *a* | 5.25 |
| Forte pour boulanger... | 4.50 *a* | 4.75 |
| Extra du printemps..... | 4.00 *a* | 4.25 |
| Farines en poches, de 100 livres | 2.12½ *a* | 2.25 |
| " d'avoine, 100 " | 1.87½ *a* | 2.00 |
| " Maïs ou blé d'inde blanc, par 200 livres..... | 2.75 | |
| " Maïs ou blé d'inde jaune, par 200 livres..... | 2.50 *a* | 2.75 |
| Grains.—Blé du printemps, par 60 livres..... | 0.87 *a* | 0.93 |
| Blé d'automne, par 60 livres..... | 0.90 *a* | 1.00 |
| Orge par minot ..... | 0.50 *a* | 0.55 |
| Pois " " ..... | 0.55 *a* | 0.60 |
| Fèves, le minot ..... | 0.75 *a* | 0.90 |
| Avoine, 34 livres ..... | 0.30 *a* | 0.32 |
| Son, par 100 livres..... | 0.60 *a* | 0.70 |
| Grue, par 200 livres..... | 0.90 *a* | 7.00 |
| Foin, par tonnes..... | 10.00 *a* | 12.00 |
| Paille, par tonnes..... | 5.00 *a* | 6.00 |

**Bœufs, Moutons, etc.**

OTTAWA, 19 février 1879.

| | | |
|---|---|---|
| Bœuf, 1ère qualité, par 100 livres. | $5.00 *a* | 5.50 |
| " 2eme " " ..... | 3.00 *a* | 4.00 |
| Bœuf, par livre ..... | 0.06 *a* | 0.10 |
| Mouton, par livre ..... | 0.06 *a* | 0.10 |
| Veau, par livre ..... | 0.06 *a* | 0.10 |

**Lards, Jambons, etc.**

OTTAWA, 19 février 1879.

| | | |
|---|---|---|
| Lard frais, par 100 livres..... | $5.00 *a* | 5.50 |
| " frais, par livre..... | 0.07 *a* | 0.08 |
| " Salé, " " ..... | 0.06 *a* | 0.07 |
| Jambons frais, par livre..... | 0.07 *a* | 0.08 |
| " fumés, " ..... | 0.09 *a* | 0.10 |
| Lard Mess, 200 livres | 12.50 *a* | 13.00 |
| " Mince " " | 11.75 *a* | 12.50 |
| " Prime Mess " " | 10.50 *a* | 10.60 |
| Saindoux, en livre..... | 0.07 *a* | 0.08 |

**Provisions, etc.**

OTTAWA, 19 février 1879.

| | | |
|---|---|---|
| Beurre frais, par livre..... | $0.15 *a* | 0.20 |
| " salé, " " ..... | 0.10 *a* | 0.13 |
| Patates la poche..... | 0.75 *a* | 0.90 |
| Oignons, par baril..... | 1.50 *a* | 2.00 |
| Œufs, par douz..... | 0.20 *a* | 0.25 |
| Sucre d'erable, par livre..... | 0.10 *a* | 0.12 |
| Pommes, par baril..... | 2.00 *a* | 3.00 |
| Oranges, par caisse..... | 6.00 *a* | 8.00 |
| Citrons, " ..... | 12.00 *a* | 13.00 |
| Fromage, par livre..... | 0.10 *a* | 0.12 |
| Raisin de Malaga, par livre..... | 0.07 *a* | 0.10 |

**Huile et Poissons.**

OTTAWA, 19 février 1879.

| | | |
|---|---|---|
| Poissons—Séché, le quintal... | $5.00 *a* | $0.00 |
| Morue verte, le baril..... | 4.50 *a* | 5.00 |
| Saumon, en baril..... | 13.00 *a* | 0.00 |
| Saumon No, 1, la livre... | 0.08 *a* | 0.09 |
| Hareng du Labrador..... | 5.00 *a* | 5.50 |
| Maquereau, par baril..... | 6.00 *a* | 0.00 |
| Truite " " ..... | 10.00 *a* | 0.00 |
| Anguille, par quart..... | 10.00 *a* | 0.00 |
| Morue fraiche, par 100 lb.. | 4.00 *a* | 5.00 |
| Harengs frais, par douz..... | 0.25 *a* | 0.30 |
| Truite, lbs..... | 0.08 *a* | 0.10 |
| Huile—de baleine pale, le gal. | 00 *a* | 37 |
| " paille, " | 45 *a* | 50 |
| de Morue " | 52 *a* | 53 |
| Loup marin raffiné " | 53 *a* | 55 |
| " blanche pale " | 50 *a* | 55 |
| " paille " | 47 *a* | 48 |

**Volailles.**

OTTAWA, 19 février 1879.

| | | |
|---|---|---|
| Dindes, pièce..... | $1.00 *a* | 1.25 |
| Oies " ..... | 0.50 *a* | 0.60 |
| Poulets couple..... | 0.40 *a* | 0.50 |
| Canards " ..... | 0.40 *a* | 0.50 |
| Pigeons, par couple. ..... | 0.25 *a* | 0.30 |
| Lièvres, par paire..... | 0.20 *a* | 0.25 |

**Gibier Sauvage.**

| | | |
|---|---|---|
| Perdrix, par couple ..... | $0.00 *a* | 0.00 |
| Canards do ..... | 1.00 *a* | 1.25 |
| Outardes, pièce..... | 0.70 *a* | 0.00 |
| Poules de Prairies, par couple.... | 1.00 *a* | 1.25 |
| Caille, par couple ..... | 0.40 *a* | 50 0 |

**Peaux et Laine.**

OTTAWA, 19 février 1879.

| | | |
|---|---|---|
| Peaux No. 1, vertes et inspectées, par 100 livres ..... | $7.00 *a* | 0.00 |
| " No. 2 do do do | 6.00 *a* | 0.00 |
| Peaux de mouton, chaque..... | 0.50 *a* | 0.85 |
| Laine, par livre..... | 0.20 *a* | 0.25 |

**Marche au Cuir.**

OTTAWA, 19 février 1879.

| | | |
|---|---|---|
| Cuir espagnol à semelle, No. 1 par livre..... | $0.25 *a* | 0.00 |
| Do do No. 2... | 0.23 *a* | 0.00 |
| Cuir à semelle dit Slaughter No. 1 | 0.26 *a* | 0.28 |
| Cuir à harnais..... | 0.25 *a* | 0.28 |
| Waxed Upper..... | 0.35 *a* | 0.40 |
| Vache, à patente..... | 0.18 *a* | 0.00 |
| Vache emaillée..... | 0.18 *a* | 0.00 |
| Peaux de veau, lourd, par livre.. | 0.65 *a* | 0.70 |
| Do léger..... | 0.60 *a* | 0.70 |
| Cuirs fendus, petits..... | 0.15 *a* | 0.20 |
| Do grands..... | 0.25 *a* | 0.30 |
| Peaux de mouton Russetts, par livre..... | 0.30 *a* | 0.35 |
| Kip anglais, par livre, en côtes... | 0.70 *a* | 0.75 |
| Français do ..... | 1.00 *a* | 1.10 |
| Slaughter do ..... | 0.40 *a* | 0.60 |
| Veau français, par livre..... | 1.00 *a* | 1.30 |

James Mitchell et Cie.,
Prennent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquereurs du siege d'affaires et de l'etablissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN ET CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et y font executer des changements et des ameliorations qui les mettront sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Puissance, tant pour la qualite des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance au commerce en demandant une part de son patronage.
Aucune concession de terre ou exemption de taxe ne sera demandee, bien que nos depenses soient considérables.
Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.
J. MITCHELL ET CIE.,
146 Rue Bank, et 66 Rue York.
Ottawa, 27 janvier 1879. 1an.

DR. A. ROBILLARD,
CHIRURGIEN, OCULISTE ET AURISTE.
Attention spéciale donnée au traitement des maladies des yeux et des oreilles.
BUREAU, No. 60 RUE RIDEAU, BATISSE DE JOHN THOMPSON.
—Heures du Bureau de 9 à 4.—

FITZSIMMONS & BROWN.
EPICIERS
EN GROS ET EN DETAIL.
*Marchands de vin et de Liqueurs.*
*No. 101 RUE RIDEAU*
ET
*103 RUE SPARKS.*
OTTAWA, ONT
Ottawa, 26 Déc. 1878.

L'HIVER ENCORE UNE FOIS!
MURPHY A L'AVANT
J'ai acheté pour cet hiver comme par le passé un assortiment tout à la fois utile et de goût, de
CHAUSSURES GROSSES ET FINES,
Comprenant toutes les sortes, telles que Kid Français, Bottes Anglaises, Congresses et Prunelles, Claques Americaines et autres, et un beau choix de grosses bottes pour Chantiers.
GEO. MURPHY,
ENSEIGNE DE LA
*BOTTE VERTE et D'OR*
536 RUE SUSSEX.
Ottawa, 26 Déc. 1878. 3m

ARGENT A PRETER
SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,
PAR SOMMES GROSSES ET PETITES
*AU GOUT DES EMPRUNTEURS.*
Intérêt raisonnable.
S'adresser à
O'CONNOR & HOGG.
Ottawa 26 Déc. 1878.

### AVIS.

APPLICATION sera faite au Parlement de la Puissance du Canada, à la prochaine Session, pour un acte d'incorporation accordant un privilege pour construire le "Rockliffe and Gatineau Point Interprovincial Bridge" et ses connections aux chemins de fer, entre cette partie du township de Gloucester, dans le comté de Carleton, dans la Province d'Ontario, generalement connu sous le nom de Rockliffe, sur le côte sud de la rivière Ottawa et cette partie du township de Templeton, dans le comté d'Ottawa, dans la Province de Quebec, généralement connu sous le nom de Waterloo ou le village de la Pointe de la Gatineau, afin de joindre le chemin de fer Q. M. O. & O. sur le côté nord de la rivière Ottawa, aux chemins de fer courant de l'est à l'ouest, sur le côté sud de la même rivière, le même pont devra aussi servir pour les Chars Urbains, le trafic ordinaire ainsi que pour les passagers à pied.

Le même pont devra être bâti sur des piliers en pierre et de bois, avec la charpente de dessus en fer, et devra avoir trois divisions de trois cents pieds chacune, au dessus du grand chenail de la rivière Ottawa, avec des arches s'élevant à trente six pieds au dessus du plus haut niveau, et soixante et un pieds au dessus du plus bas niveau de l'eau. Il ne sera pas construit aucun pont de ballant ou de retire.

Les taux qu'il est proposé de charger sont comme suit :

Pour chaque voiture, tiree par un cheval ou un bœuf, 5 cents.

Pour chaque voiture, tiree par deux chevaux ou deux bœufs, 10 cents.

Pour chaque personne à cheval, 5 cents.

Daté à Ottawa ce vingtième jour de Novembre 1878

H. LAPIERRE,
Solliciteurs des demandeurs.

J. JAMES KEHOE,
AVOCAT, PROCUREUR EN LOI, SOLLICITEUR EN CHANCELLERIE, NOTAIRE, ETC.
*Office :*
Encoignure des rues Rideau et Sussex, Block d'Egleson, Ottawa, Ont.
Argent prête sur propriétes foncières.

### Departement des Douanes.

OTTAWA, oct. 1878.

AUCUN ESCOMPTE ne sera accordé sur les ENVOIS AMERICAINS jusqu'à nouvel avis.

JAMES JOHNSTON,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

PROTECTION!! PROTECTION!!
CONFORMÉMENT aux voeux exprimés le 17 Septembre dernier par la grande majorité des électeurs de la cite d'Ottawa, N. A. SAVARD vient de se décider d'accorder plus de protection à ses nombreuses pratiques en faisant une nouvelle réduction sur ses
Epiceries et Liqueurs.
Que chacun s'empresse de profiter de la réduction énorme de
25 Par Cent.
VOICI UNE PREUVE :
Beau Raisin Valence, 5½ cts. à la boite.
Currants, 3 lb pour 14 cts.
Crackers Village, 8 cts. la lb., assortis.
Savon de famille, 10 Barres pour 25 cts.
Huile de Charbon, 24 cts. gallon Impérial.
Célèbre fleur preparee à bon marche
Enfin un assortiment d'Epiceries des mieux choisies dans les marchés de Montreal, Kingston et Toronto.
Liqueurs :
Vin Rouge, $1.50 le gallon Impérial, Gin, Brandy, Rye, Proof Whisky.
*A bon marché ! ! ! A bon marché ! ! !*
N'oubliez pas la place :
N. A. SAVARD,
Coins des rues King et St. Patrice.
OTTAWA.
Ottawa, 26 Déc. 1878. 3m

O'GARA, LAPIERRE & REMON
Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc., Bureau, Block de Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont., près du Russell House.
MARTIN O'GARA.
HORACE LAPIERRE.
EDWARD P. REMON.

AGENCE GENERALE
De Placements et d'Assurances,
COURTIER ET MARCHAND A COMMISSION.
ÉTABLIE EN 1870.
*COMPAGNIES REPRÉSENTÉES.*
LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS NATIONALE DU CANADA,
(*LIMITÉE.*)
CAPITAL - - - - $2,000,000.
ARGENT A PRETER
Sur propriétes foncières à la ville et à la campagne. Intérêt moderé. Prêts de $500 et au-dessus, effectue pour un nombre d'années convenu. Privilège de rembourser $50 ou plus le jour de l'echeance de l'intérêt sans avis préalable. Proprietes rurales préférées. Hypothèques et Débentures du Gouvernement et des Municipalités achetées.
PROPRIÉTÉS FONCIÈRES ACHETÉES ET VENDUES A COMMISSION.
AGENT POUR LES COMPAGNIES DE STEAMERS OCEANIQUES SUIVANTES:
LA LIGNE " ARCHOR " DE NEW-YORK A LIVERPOOL
— ET —
La Compagnie Générale Transatlantique de New-York au Havre directement.
ASSURANCES,
Contre le Feu, sur la Vie, de garantie contre les Accidents et sur Bouilloires effectuees sans delai, dans des Compagnies de première classe.
LA "CITOYENNE" DE MONTREAL,
SIR HUGH ALLAN—Président.
CAPITAL - - - $2,000,000.
*FEU, VIE, GARANTIE ET ACCIDENTS,*
LES ASSURANCES DE GARANTIE SONT UNE SPÉCIALITÉ,
L'"UNION." Capital $1.000.000.
Président, HON. J. C. AIKINS.
LA CANADIAN STEAM USERS INSURANCE ASSOCIATION,
CAPITAL - - - - - - $500,000,
Président, HON. A. CAMPBELL.
Les principaux traits de ces Compagnies sont :
Taux Equitables, Parfaite sécurité, et Paiement prompt et libéral des pertes. Patronage sollicite.
Si vous avez besoin d'argent ou désirez assurer votre vie ou vos propriétés allez voir
CHAS. DESJARDINS,
*Agent Général et Courtier.*
No. 40 RUE ELGIN, OTTAWA.
N. B.—Patronage respectueusement sollicité
Ottawa, 26 Déc. 1878.

QUATRIÈME ANNÉE.

# LE FOYER DOMESTIQUE,

## Journal Mensuel,

REDIGE PAR UN COMITÉ

D'ECRIVAINS CATHOLIQUES.

Abonnement: $2 par an, PAYABLE D'AVANCE ou $3 dans le cours de l'année

Chaque livraison renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des *Récits, Voyages, Causeries, Littérature*, etc., etc.

Ce Journal est particulièrement destiné à propager la bonne littérature au sein des Familles catholiques, et il est rédigé en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois, par une serie de lectures variées.

*UN MORCEAU DE MUSIQUE PARAIT CHAQUE MOIS*

On s'abonne chez les Agents spéciaux, et aussi par lettre adressée à Mr. l'Administrateur du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

N. B.—On peut fournir tous les numéros des trois premières années, à raison de $2 par année.

# IMPRIMERIE
DE LA
# GAZETTE D'OTTAWA.

L'Administration de la GAZETTE D'OTTAWA, possédant un matériel d'IMPRIMERIE très étendu, est en mesure d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, telles que

**Blancs de Notaires, Avocats, Greffiers, etc.,**
**Factums,**
**Têtes de Comptes,**
**Circulaires,**
**Programmes,**
**Affiches,**
**Lettres Funéraires,**
**Cartes de Visites**
**et d'affaires, etc**

Le tout exécuté avec soin, élégance et promptitude.

L'Administration se chargera également des ouvrages de luxe, tels que

Livres,
Brochures,
Lettres de Faire-Part,
Chèques, etc., etc.

Imprimés en Or, Bronze, Argent, et divers autres couleurs,

## A des Prix très modérés.

Elle expédie dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, FRANC DE PORT, tous les ouvrages qui lui sont confiés, aussitôt qu'ils sont imprimés.

S'adresser à l'imprimerie de la

## GAZETTE D'OTTAWA,

**Encoignure des rues Sussex et Murray,**
**OTTAWA.**

On sollicite le patronage des hommes d'affaires et du public en général.

DIXIÈME ANNÉE.

# LA GAZETTE DES FAMILLES

**Revue Religieuse, Littéraire et Agricole.**

*PARAISSANT LES 1er ET 15 DU MOIS,*

*Recommandée par NN.SS. l'Archevêque de Québec, les Evêques de Montréal, d'Ottawa, de Rimouski, des Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe.*

Cette PUBLICATION, spécialement destinée aux Familles, parait les 1er et 15 de chaque mois, formant à la fin de l'année un magnifique volume de matières choisies et propres à l'instruction de la famille et à charmer ses loisirs.

ABONNEMENT.—Canada.....$1.00 par année, payable d'avance.
Etats-Unis..... 1.10 do do
Europe..... 1.50 do do

On s'abonne aux bureaux de la Publication, par lettre adressée à Mr. l'Administrateur de la *Gazette des Familles*, à Ottawa.

Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus durant les années de 1877 et 1878, à raison de $1 par chaque année.

NOUVELLE PUBLICATION.
*HISTOIRE DES PRINCIPALES*
Institutions Religieuses
DU
CANADA.
*Depuis leur fondation jusqu'à nos jours.*

Cet Ouvrage, dont la première livraison a parue, devra former Cinq Volumes illustrés de *Portraits, Gravures, Plans*, etc.

Afin de pouvoir répandre cet Ouvrage partout, on a réduit le prix de chaque Livraison à $0.50 au lieu de $1.00 qu'il était auparavant. Chaque livraison renferme 150 pages, et quatre livraisons formeront un volume d'environ 600 pages.

La première livraison est maintenant en vente. On prie les personnes désireuses d'encourager cet Ouvrage à acheter de suite cette 1ere livraison, car le tirage à l'avenir sera proportionné au chiffre des Souscripteurs acquis par la vente du Cahier actuellement en vente.

S'adresser par lettre à
STANISLAS DRAPEAU,
Bureaux du *Foyer Domestique.*
Ottawa, 26 décembre 1878.

OSCAR McDONELL
MARCHAND DE VIN
(EN GROS,)
*478 RUE SUSSEX.*
ASSORTIMENT de Cigares très complet et defiant toute competition
Ottawa, 26 déc. 1878. 1an

PROTECTION
CONTRE LE FROID.
C. GAGNÉ & Cie., vendront un beau Pardessus Brun $6.00
C. GAGNÉ & Cie., vendront un beau Pardessus Noir $6.00
C. GAGNÉ & Cie., vendront un beau Pardessus de Castor Brun pour..... $8.00
C. GAGNÉ & Cie., vendront un beau Pardessus de Castor Noir pour..... $8.00
C. GAGNÉ & Cie., vendront un beau Pardessus de Nap Bleu pour..... $6.50
C. GAGNÉ & Cie., vendront un beau Pardessus de Nap Epais pour..... $8.50
C. GAGNÉ & Cie., vendront un beau Pardessus en Etoffe pour..... $7.00
C. GAGNÉ & Cie., vendront un Pardessus bien épais pour..... $8.75
C. GAGNÉ & Cie., vendront une paire de Pantalons épais en Etoffe..... $2.00
Hardes faites sur commande dans un style de premiere classe.
*C. GAGNÉ & Co.,*
277—RUE WELLINGTON—277
Ottawa, 26 Dec. 1878. 3m